

Bulletin du Statec n°2-2010

Sommaire

Nuptialité et divortialité au Luxembourg (1994-2008)

1. Introduction	69
2. Données	70
3. Les mariages et divorces du début du 20 ^{ème} siècle à nos jours	70
4. Les mariages de 1994 à 2008	71
5. Les divorces de 1994 à 2008	83
6. Evolution des caractéristiques personnelles du mariage au divorce	98
7. L'état matrimonial de la population en 1991 et 2001	101
8. Conclusion	106
9. Bibliographie	107

Table des matières

Nuptialité et divortialité au Luxembourg (1994-2008)*

1. Introduction	69
2. Données	70
3. Les mariages et divorces du début du 20^{ème} siècle à nos jours	70
4. Les mariages de 1994 à 2008	71
4.1 Premier mariage et mariage(s) antérieurs(s)	71
4.2 La nuptialité des célibataires	72
4.3 Mariages selon l'état matrimonial antérieur	73
4.4 L'âge au premier mariage	73
4.5 Mariage et nationalité	75
4.6 Calendrier des mariages	78
4.7 Partenariat et union libre	81
4.8 La rupture d'union par veuvage et le remariage des veufs	82
5. Les divorces de 1994 à 2008	83
5.1 Cadre conceptuel	83
5.2 La rupture d'union par divorce et le remariage des divorcés	87
5.3 Type de divorce	89
5.4 Divorce et nationalité	90
5.5 Le divorce parental	91
5.6 Le divorce selon la durée du mariage	92
5.7 Le divorce selon l'âge	94
5.8 Le divorce selon l'âge au mariage	96
5.9 Le divorce selon la différence d'âge des époux	97
6. Evolution des caractéristiques personnelles du mariage au divorce	98
6.1 Activité et statut professionnel	98
6.2 Nationalité	99
7. L'état matrimonial de la population en 1991 et 2001	101
8. Conclusion	106
9. Bibliographie	107

* Bulletin réalisé par François PELTIER en collaboration avec Germaine THILL et Paul ZAHLEN.

1. Introduction

Si, dans un passé pas si lointain, les mariages étaient relativement stables, ce n'est plus le cas aujourd'hui. On se marie (1) de moins en moins et (2) de plus en plus tard. De même, le nombre de premières unions qui ne prennent pas la forme d'un mariage direct, c'est-à-dire les unions où le couple n'attend pas d'être marié pour partager le même logement, est en augmentation. La cohabitation précède souvent le mariage. De plus en plus de couples ne se marient même plus. Par ailleurs, les unions sont de moins en moins durables, car les séparations et les divorces se multiplient (Prioux, 2006).

Ces ruptures d'union par divorce interviennent également de plus en plus tôt dans le mariage. En outre, les statistiques sur le nombre de mariages qui s'achèvent par une rupture, se réfèrent uniquement aux divorces prononcés. Il ne faut pas oublier que d'autres mariages se dissolvent, alors que les couples qui se sont séparés n'ont pas fait l'objet d'une procédure de divorce. Ces faits doivent être pris en compte lors de l'interprétation de la tendance des divorces ainsi que dans l'identification des facteurs associés à la dissolution du mariage.

Ces nouveaux comportements conjugaux sont apparus dès la fin des années 1960 dans les pays scandinaves, notamment en Suède. La transformation du modèle

matrimonial, que l'on aurait pu croire limitée aux pays scandinaves, s'étend ensuite, à partir des années 1970, à l'ensemble de l'Europe. L'Europe centrale (Suisse, Allemagne, Autriche) fut d'abord touchée, puis l'Europe occidentale (Angleterre, France) et enfin l'Europe de l'Est vers 1975 (Sardon, 1986). Les générations nées à la charnière des années 1950 apparaissent donc comme les initiatrices d'un nouveau comportement caractérisé par un mariage de plus en plus tardif et de moins en moins fréquent et de moins un moins « stable ».

Les points évoqués ci-dessus sont abordés de façon détaillée dans les différents chapitres de cette étude. Pour commencer, le chapitre 2 fera le point sur les données utilisées. Le chapitre 3 donnera une vision d'ensemble sur les mariages et les divorces au cours du 20^{ème} siècle. Le chapitre 4 décrit, de façon descriptive, les mariages depuis 1994 jusqu'en 2008. Le chapitre 5 débute par une étude conceptuelle expliquant les facteurs déterminant le divorce. Une étude descriptive de la divortialité complètera ce chapitre. Le chapitre 6 mettra également en relation le divorce et les caractéristiques des personnes au moment du mariage. Un dernier chapitre traitera de l'état matrimonial de la population luxembourgeoise en 1991 et 2001.

2. Données

Deux sources de données sont utilisées :

- les données sur les mariages proviennent des bulletins de dénombrement envoyés au STATEC par les officiers de l'état civil c'est-à-dire les bourgmestres ou les échevins. Ces données ont trait à tous les mariages conclus sur le territoire du Grand-Duché, quelle que soit la résidence des époux ;
- les données sur les divorces, sont basées sur des relevés trimestriels transmis par les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Les données reprises dans cette publication couvrent la période 1994 à 2008, soit les quinze dernières années.

3. Les mariages et divorces du début du 20^{ème} siècle à nos jours

Une très grande majorité des hommes et des femmes nés dans la première moitié du 20^{ème} siècle se sont mariés. Si les générations de l'immédiate après-guerre se conforment encore à ce modèle, ce n'est plus le cas pour les générations suivantes. En effet, on constate que la proportion des individus qui ne se marient pas augmente dans le temps.

Le nombre de mariages, qui suit globalement la tendance inverse des divorces, est en diminution et subit des fluctuations plus importantes que les

divorces : (1) baisse importante des mariages lors de la seconde guerre mondiale contrebalancée par une reprise quasi immédiate (mariages qui n'avaient pu être conclus pendant la guerre), (2) augmentation durant la seconde moitié des années 1980, (3) baisse de la même ampleur durant la première moitié des années 1990.

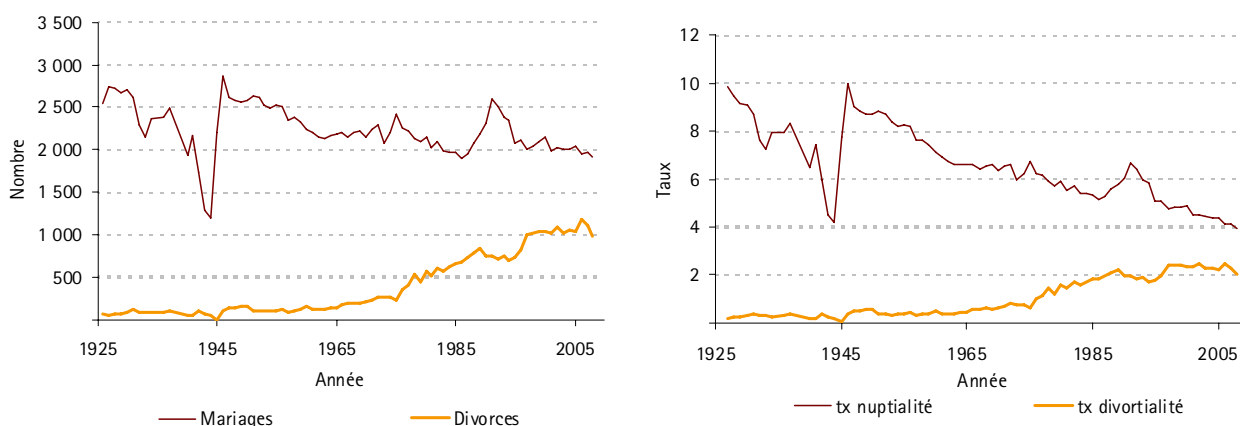
A ce repli des mariages, s'est ajoutée une fragilisation des couples, non plus due à la mortalité comme autrefois, mais au divorce. Ces divorces sont pourtant restés longtemps mal considérés, et ce encore au début des années 1960. En effet, nombre de divorcés répugnaient à se déclarer comme tels (Daguet, 1996).

A la sortie de la guerre, le nombre de divorces était près de 1.2 fois plus élevé qu'en 1938. De 1953 à 1963, ce chiffre s'est stabilisé autour de 120 par an. Par la suite, il s'est accru. Cette montée a d'abord été hésitante, puis quasi exponentielle au milieu des années 1970, et ce en dépit de la pratique plus répandue d'une phase de cohabitation.

Depuis le milieu des années 1990, une certaine stabilisation est enregistrée. Une diminution est même observée depuis 2007 (-17.3% entre 2006 et 2008). Ce phénomène qui n'est pas encore totalement expliqué¹ est la conséquence à la fois (1) de la diminution du nombre des mariages dans les années précédentes, (2) à la légalisation des partenariats depuis 2004 mais aussi (3) à un ralentissement de la hausse de la divortialité.

Au total, entre 1927 et 2008, le nombre de divorces a été multiplié par 17.14 (57 en 1927 contre 977 en 2008), alors que le nombre de couples mariés a été divisé par 1.43 (2 743 en 1927 contre 1 917 en 2008).

Graphique 1: Nombre de divorces et mariages, taux de divortialité (‰) et taux de nuptialité (‰)



Source: STATEC

¹ Des observations plus longues seront nécessaire pour comprendre cette réduction et de saisir si elle est passagère ou non.

Les chiffres absolus des divorces et des mariages ne reflètent pas l'intégralité de la réalité. En effet, ces chiffres dépendent de la taille de la population. Plus une population est nombreuse, plus le nombre absolu de mariages et de divorces est élevé. On préfère généralement les taux de divortialité et de nuptialité.

Le taux de nuptialité, rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année, passe depuis les années 1930 de 9.1‰ à 3.9‰ en 2008. Un maximum a été atteint en 1946 (10.0‰), conséquence du report des mariages dû à la seconde guerre mondiale.

Le taux de divortialité, rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année, était relativement stable jusque dans les années 1970 (entre les années 1930 et 1970, ce taux fluctue entre 0.2‰ et 0.6‰). Par la suite, ce taux va croître, pour atteindre en 2008, 2.0‰.

Les taux de nuptialité et de divortialité ont donc tendance à se rapprocher au fil du temps. Le taux de divortialité sera-t-il un jour plus important que celui de nuptialité ?

4. Les mariages de 1994 à 2008

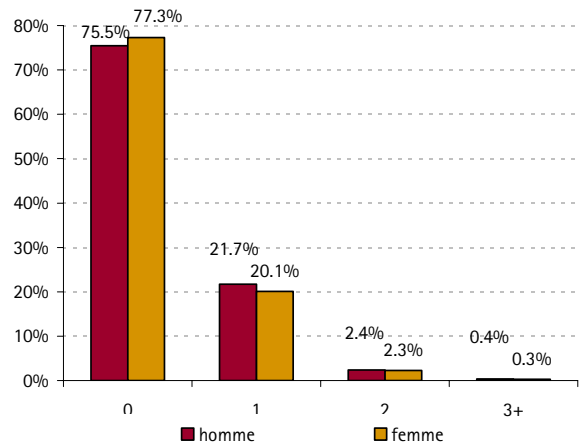
4.1 Premier mariage et mariage(s) antérieurs(s)

Les « premiers mariages » sont de loin les plus fréquents. Sur la période 1994-2008, 76.4% des personnes qui se sont mariées l'ont fait pour la

première fois. Les personnes qui s'étaient déjà mariées une fois avant leur second mariage représentent 20.9% du total des personnes mariées. Les individus ayant déjà contracté deux mariages et plus avant leur nouveau mariage est relativement faible (2.7%).

Le comportement des hommes et de femmes est assez proche. Néanmoins, les femmes se marient un peu plus souvent que les hommes, car elles sont 77.3% (contre 75.5% des hommes) à contracter un premier mariage.

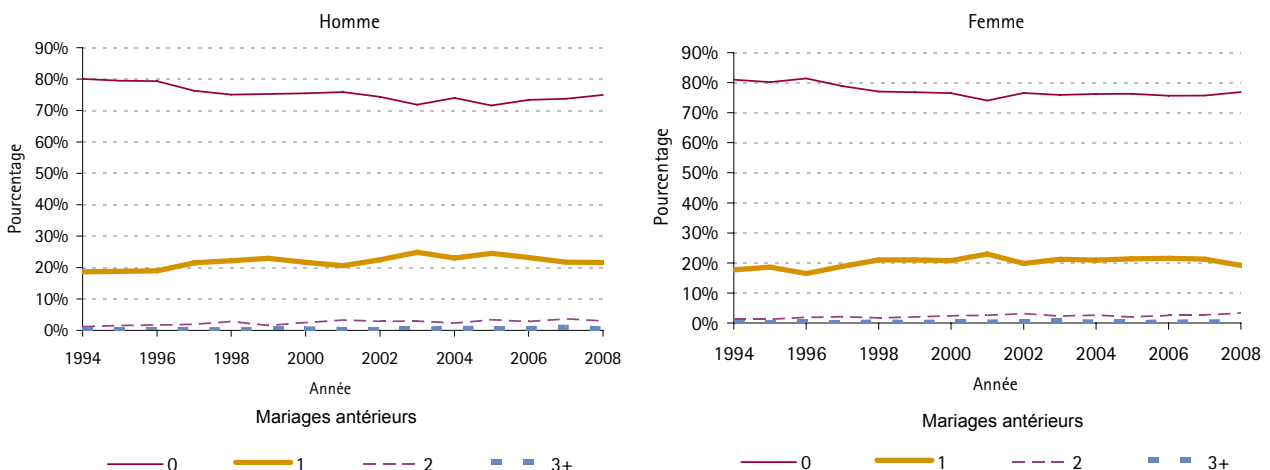
Graphique 2: Premier mariage et mariage(s) antérieur(s) (moyenne 1994-2008)



Source: STATEC

Si la part de premier mariage est encore élevée aujourd'hui, elle est pourtant en diminution : -5.1 points de % pour les hommes et -4.1 points de % pour les femmes entre 1994 et 2008. Les seconds et les troisièmes mariages sont donc en légère augmentation, ce qui n'est pas le cas pour les quatrièmes mariages et plus.

Graphique 3: Premier mariage et mariage(s) antérieur(s) (1994 à 2008)



Source: STATEC

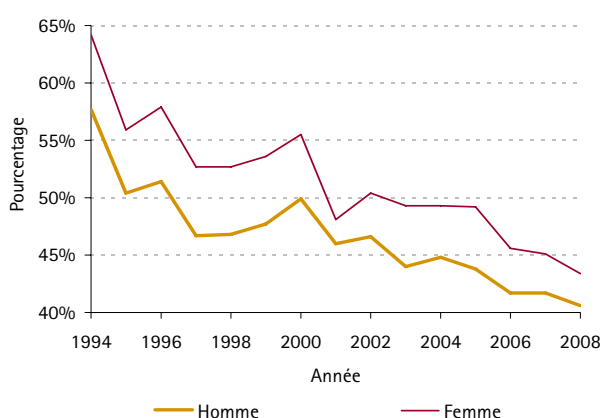
La légère augmentation des seconds mariages est plus importante pour les hommes que pour les femmes : ce type de mariage passe de 18.6% à 21.6% (+3.0 points de %) dans la population masculine et de 17.7% à 19.2% (+1.5 points de %) pour la femme.

4.2 La nuptialité des célibataires

Cette diminution des premiers mariages est confirmée par l'indicateur de primo-nuptialité¹. Le taux de primo-nuptialité diminue, globalement, au cours des quinze dernières années et ce pour les deux sexes. De moins en moins de personnes contractent donc un premier mariage. L'indicateur de primo-nuptialité est de 0.577 pour les hommes, respectivement 0.642 pour les femmes en 1994, contre 0.406 respectivement 0.434 en 2008. Cela signifie que si une génération de célibataires devait garder tout au long de la vie les comportements observés en 2008, seulement 40.6% des hommes, respectivement 43.4% des femmes, finiraient par conclure un premier mariage. La diminution au cours des quinze dernières années est de 17.1 points de % pour les hommes et de 20.8 points de % pour les femmes.

Les hommes ont, durant la période étudiée, une propension inférieure, par rapport aux femmes, de conclure un premier mariage. Néanmoins, l'écart entre les hommes et les femmes diminue pour passer de 6.5 points de % en 1994 à 2.8 en 2008. La population féminine adopte donc un comportement de plus en plus « masculin ».

Graphique 4: Indicateur de primo-nuptialité (1994-2008) (indicateurs de nuptialité des célibataires)



Source: STATEC

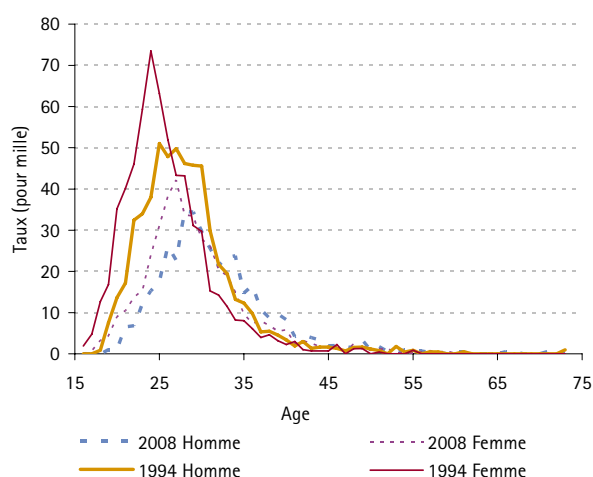
¹ Cet indicateur mesure la propension des célibataires à se marier, c'est-à-dire le pourcentage d'hommes et de femmes qui contracteraient un mariage au cours de leur vie si, à tout âge, le taux de primo-nuptialité était celui de l'année considérée. Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de premiers mariages contractés par les hommes et les femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des hommes et des femmes de cet âge. Par différence, il mesure, bien sûr, le taux de célibataires définitifs pour chaque sexe.

Le graphique 5, où l'on trouve les taux de nuptialité des célibataires par âge et par sexe en 1994 et en 2008, fait ressortir de façon saisissante la baisse de la nuptialité. Le taux de nuptialité chez les femmes de 24 ans, qui s'élevait à 73.5 pour mille en 1994, n'est plus que de 24.1 pour mille en 2008, tandis que le taux de 15.2 pour mille chez les hommes de cet âge en 2008 reflète bien la nuptialité masculine plus tardive.

La nuptialité des célibataires est très concentrée autour de certains âges. En 2008, plus de 80% de la nuptialité se groupait entre 21 et 35 ans chez les femmes et entre 23 et 38 ans chez les hommes. Cette concentration apparaît même plus forte chez les femmes que chez les hommes. L'âge modal, c'est-à-dire l'âge où on trouve le taux le plus élevé, est de 28 ans chez les hommes et de 27 ans chez les femmes.

Ce sont surtout les taux des jeunes femmes de moins de 25 ans et les taux des hommes de 20 à 30 ans qui ont baissé. Ainsi, le taux de nuptialité des femmes de 24 ans n'est que de 24.1 pour mille en 2008 contre 73.5 pour mille en 1994. Pour les hommes de 25 ans, le taux n'est que de 17.7 pour mille en 2008, contre 51.0 pour mille en 1994.

Graphique 5: Taux de nuptialité des célibataires selon l'âge et le sexe, 1994 et 2008



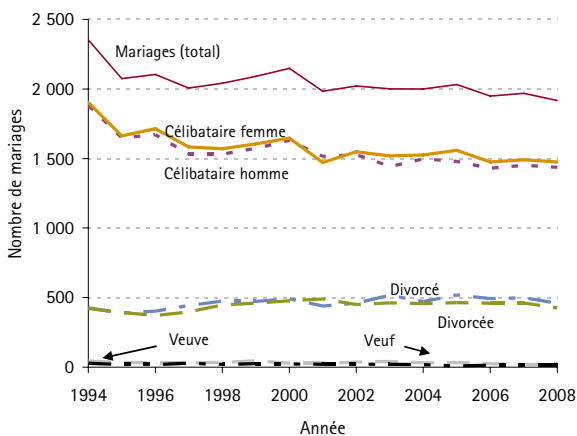
Source: STATEC

4.3 Mariages selon l'état matrimonial antérieur

Parmi les hommes se mariant en 2008, on trouve 75.0% de célibataires, 24.0% de divorcés et 1.0% de veufs. Chez les femmes, les célibataires sont un peu plus nombreuses (d'où un pourcentage plus élevé de premier mariage, cf. point 3.1), puisqu'elles représentent 76.9% des femmes qui se marient, tandis que la part des divorcées parmi les femmes se mariant n'est que de 22.2% et celle des veuves de 0.9%.

La proportion de personnes ayant déjà divorcé et qui se remarient augmente au cours des quinze dernières années et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes¹. Néanmoins elle s'accroît un peu plus pour les hommes (+5.9 points de %) que pour les femmes (+4.3 points de %). En 1994, cette part était de 18.1% chez les hommes et de 17.9% chez les femmes, contre respectivement 24.0% et 22.2% en 2008. La part des célibataires qui se marient diminue : 80.0% des hommes en 1994 et 81.0% des femmes, contre 75.0%, respectivement 76.9% en 2008.

Graphique 6: Mariage selon l'état matrimonial antérieur (1994-2008)

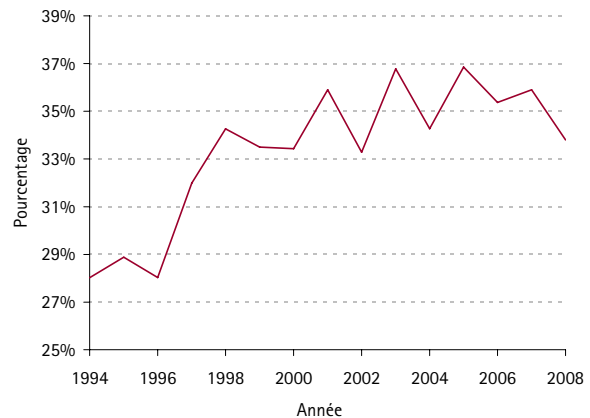


Source: STATEC

La proportion de mariages comprenant au moins un conjoint divorcé a également augmenté, surtout entre 1996 et 1998 (+6.2 points de %). Depuis 2000, cette proportion est tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, oscillant entre 33.3% (2002) et 36.9% (2005). Actuellement, la proportion de mariages

comportant au moins un conjoint divorcé est dans une phase de légère diminution et atteint, en 2008, une proportion de 33.8%.

Graphique 7: Proportion (%) de mariages comprenant au moins un conjoint divorcé (1994-2008)

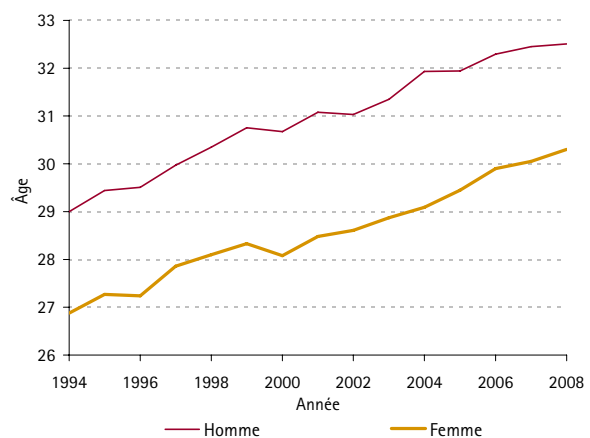


Source: STATEC

4.4 L'âge au premier mariage

Au Luxembourg, l'âge moyen au premier mariage ne cesse d'augmenter et passe pour les hommes, entre 1994 et 2008, de 29.0 à 32.5 ans et pour les femmes de 26.9 à 30.3 ans. L'écart entre les deux sexes est stable dans le temps et est en moyenne de 2.4 ans. Cet écart d'âge entre les deux sexes tient à des normes culturelles et, particulièrement aux modèles de relations entre les sexes, comme le montre une étude de Bozon (1990).

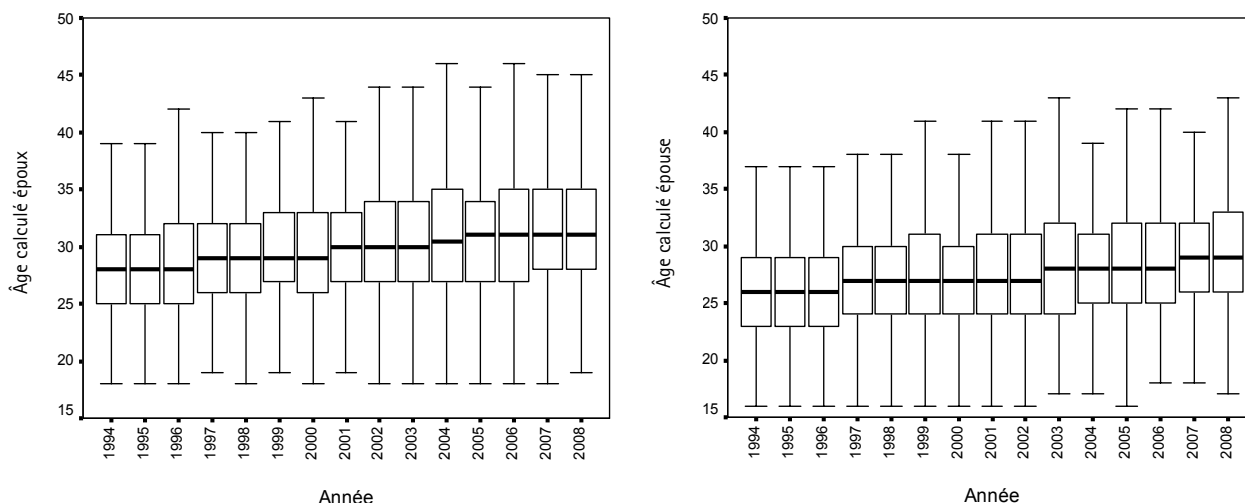
Graphique 8: Âge moyen au premier mariage (1994-2008)



Source: STATEC

¹ Même si en chiffres absolus, l'évolution est relativement stable.

Graphique 9: Dispersion des âges au premier mariage (1994-2008)



Source: STATEC

En ce qui concerne la dispersion de l'âge moyen au premier mariage (cf. graphique 9) on peut faire les constats suivants :

- la dispersion de l'âge moyen au premier mariage est plus grande pour les hommes que pour les femmes ;
- l'écart entre le premier quartile (25% de la distribution) et le troisième quartile (75% de la distribution) augmente dans le temps ;
- cette dispersion plus importante de l'âge au premier mariage des hommes est surtout due aux âges de mariage plus élevés ;
- en conséquence, la médiane¹ de l'âge au premier mariage est plus élevée pour les hommes que pour les femmes.

Le recul de l'âge à la première union n'est pas propre au Luxembourg. Des enquêtes comparatives européennes confirment ce recul - qui peut parfois être très rapide - dans de nombreux pays. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette élévation de l'âge à la première union. Parmi d'autres, on peut retenir (Daguet, 1996 ; Macura et Beets, 2002) :

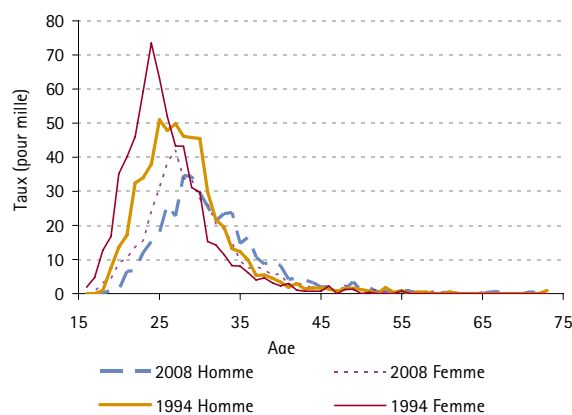
- l'allongement des études ;
- le chômage des jeunes ;
- l'augmentation de l'autonomie des jeunes ;
- l'extension de la cohabitation pré-nuptiale ;
- le développement de l'union libre, resp. des partenariats légaux (p.ex. PACS).

¹ La médiane est la valeur qui permet de partager une série numérique ordonnée en deux parties de même nombre d'éléments.

² Âge où le taux de nuptialité est le plus élevé.

Le graphique 10 montre bien le recul de la nuptialité entre 1994 et 2008. Entre 20 et 29 ans, le taux diminue de 48.0 points de % en moyenne pour les femmes et même de 57.7 points pour les hommes. Inversement, à partir de trente ans, la propension à se marier augmente depuis 1994. Si une diminution est encore observée pour les hommes âgés de 30 à 34 ans (-5.8 points de %), ce n'est pas le cas pour les femmes (+24.1 points de % pour celles âgées de 30 à 34 ans et +14.4 points pour la tranche d'âge des 35 à 39 ans) et pour les hommes de 35 à 39 ans (+27.5 points de %). L'âge modal² passe, entre 1994 et 2008, de 24 à 27 ans pour les femmes et de 25 à 28 ans pour les hommes. Soit une augmentation de 3 années pour chacun des deux sexes. Les femmes se marient donc de manière plus précoce que les hommes.

Graphique 10: Taux (‰) de nuptialité par âge et sexe (1994 et 2008)



Source: STATEC

Si, en Europe, l'âge moyen au mariage était relativement bas jusque dans les années 1970, il augmente par la suite de façon conséquente. Cette évolution reflète les modifications du calendrier de la nuptialité. Jusque dans les années 1970, les taux de nuptialité aux jeunes âges étaient élevés. Il en résulte, quelques années plus tard, des taux de nuptialité bas aux âges plus élevés. In fine, l'âge moyen au mariage diminue. Mais, à partir des années 1970, on a assisté à un retournement complet de situation. Les taux de nuptialité aux jeunes âges sont désormais bas alors que les taux aux âges plus avancés sont hauts. En conséquence, l'âge au mariage s'élève (Sardon, 1986).

4.5 Mariage et nationalité

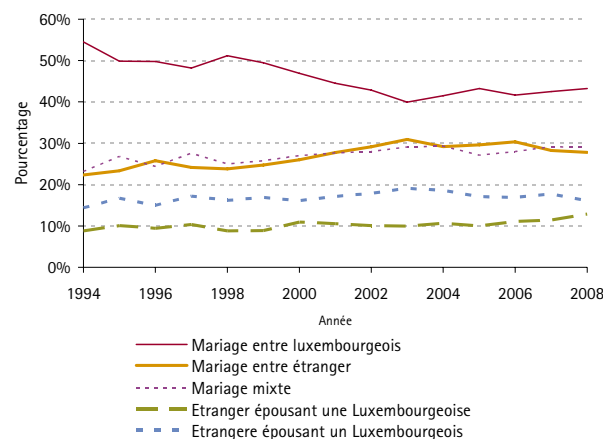
Le part des mariages entre deux personnes de nationalité luxembourgeoise diminue, passant de 54.5% en 1994 à 43.2% en 2008. La proportion de mariages entre deux personnes de nationalité étrangère et la part des mariages mixtes¹ augmentent. Les mariages entre étrangers représentent, en 2008, 27.8% du total des mariages (contre 22.3% en 1994) et les mariages mixtes 29.0% de l'ensemble des mariages (contre 23.2% en 1994). Ces chiffres sont bien évidemment à mettre en relation avec le nombre important de personnes de nationalité étrangère vivant au Luxembourg. Leur part augmente sans cesse (cf. tableau 1), il est donc logique que la part des mariages entre Luxembourgeois diminue.

La part des personnes de nationalité luxembourgeoise qui se marient est en diminution entre 1994 et 2008 (tous types de mariage confondus) et ce pour les deux sexes : cette part, dans le total des personnes se mariant, passe de 68.9% à 59.3% pour les hommes et de 63.3% à 56.1% pour les femmes.

L'analyse par nationalités (cf. graphique 12) montre que la part des personnes de nationalité française dans le total des personnes qui se marient, augmente de façon significative : +2.8 points de % pour les femmes et +3.0 points pour les hommes. C'est

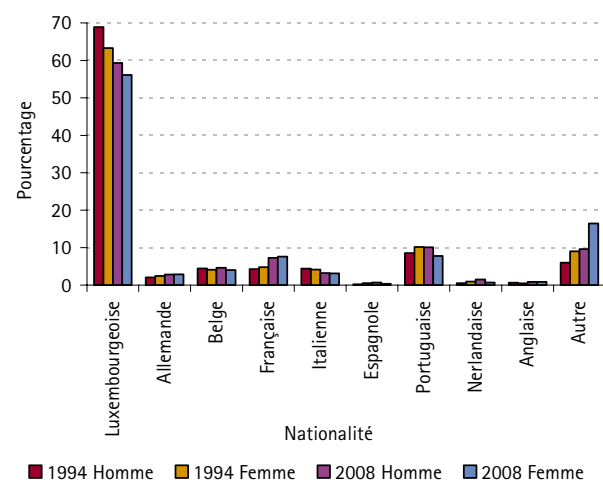
également le cas pour les hommes de nationalité portugaise. Pour les autres nationalités, les pourcentages sont soit en diminution (par exemple pour les personnes de nationalité italienne) soit relativement stables (par exemple pour les personnes de nationalité belge).

Graphique 11: Mariage selon la nationalité (1994-2008)



Source: STATEC

Graphique 12: Mariages par nationalités (1994 et 2008)



Source: STATEC

Tableau 1: Part (%) des Luxembourgeois et des étrangers dans la population totale (1994-2008)

Nationalité / année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Luxembourgeoise	68.2	67.4	66.6	65.8	65.1	64.4	63.4	62.7	62.5	61.9	60.9	60.2	59.2	58.4	57.4
Etrangère	31.8	32.6	33.4	34.2	34.9	35.6	36.6	37.3	37.5	38.1	39.1	39.8	40.8	41.6	42.6

Source: STATEC

¹ Une personne de nationalité luxembourgeoise épousant une personne d'une autre nationalité.

Les mariages entre deux personnes de nationalité luxembourgeoise ont diminué de 11.3 points de % entre 1994 et 2008 comme l'indique le tableau 4. Les hommes de nationalité portugaise épousent plus souvent une Luxembourgeoise qu'autrefois (+2.4 points de %) et moins souvent une Portugaise (-3.0 points).

Les Luxembourgeois sont 9.6 points de % en moins à se marier en 2008 qu'en 1994, contre -7.2 points pour les Luxembourgeoises. Le nombre de Portugais (qui sont la première nationalité présente au Luxembourg après les Luxembourgeois), se mariant au Luxembourg reste pratiquement constante : +1.5 point de % pour les hommes et -2.4 points de % pour les femmes entre 1994 et 2008.

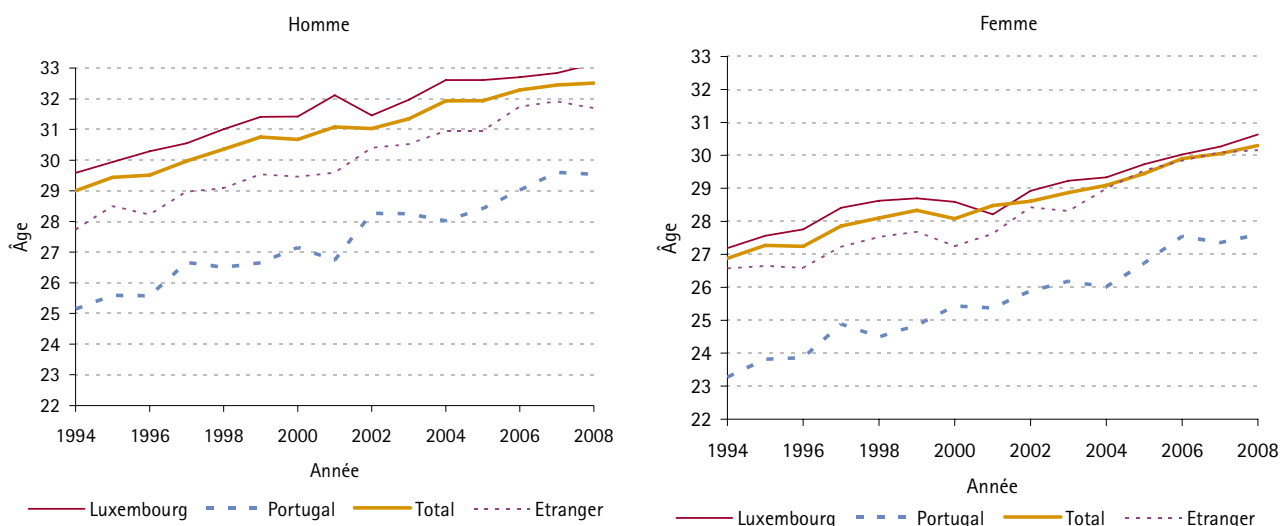
Le nombre de personnes d'une autre nationalité se mariant augmente de façon significative (surtout pour les femmes) : +3.7 points de % pour les hommes et +7.5 points pour les femmes. Ce qui reflète une plus grande diversité de nationalités résidant au Luxembourg.

Les personnes étrangères se marient un peu plus jeunes que les Luxembourgeois : en moyenne la différence est d'1.6 année pour les hommes. Pour les

femmes cette différence est plus faible et s'estompe dans le temps. La différence entre les Luxembourgeois et les Portugais est importante. Entre 1994 et 2008, l'âge moyen au premier mariage passe, pour les hommes portugais, de 24.9 ans à 28.8 ans, soit une augmentation de 3.9 ans (contre 3.5 ans pour les Luxembourgeois). Pour les Portugaises, cet âge passe de 23.2 ans en 1994 à 27.3 ans en 2008. L'âge moyen au premier mariage augmente quelque soit la nationalité des personnes. Cette tendance n'est donc pas propre aux nationaux, comme on le verra par la suite.

Les différences (sur l'ensemble de la période 1994-2008) entre l'âge moyen au premier mariage des Luxembourgeois, d'une part, et des étrangers résidant au Luxembourg, d'autre part, ne sont pas toutes significatives du point de vue statistique (au seuil de 5%) comme le montrent les tableaux 2 et 3. Si on s'intéresse plus spécifiquement aux Luxembourgeois (âge au premier mariage moyen de 30.94 années), on constate qu'il existe une différence significative avec les Allemands (1.91 années de moins au premier mariage pour les Luxembourgeois), les Portugais (4.13 années de plus pour les Luxembourgeois), et ceux qui possèdent une autre nationalité (1.93 années de plus pour les Luxembourgeois).

Graphique 13: Âge moyen des hommes et des femmes au premier mariage (1994-2008)



Source: STATEC

Tableau 2: Différences d'âge moyen au premier mariage entre Luxembourgeois et étrangers (ensemble de la période 1994-2008)

Nationalité de l'époux	Autre nationalité	Différence âge moyen	Std. Error	Sig.	95% Confidence Interval	
					Lower Bound	Upper Bound
Luxembourg	Allemagne	-1.91	0.257	0.000	-2.97	-0.85
	Belgique	-0.12	0.190	1.000	-0.91	0.66
	France	0.19	0.170	0.999	-0.51	0.89
	Italie	0.29	0.194	0.986	-0.51	1.09
	Espagne	-0.58	0.553	0.999	-2.86	1.69
	Portugal	4.13	0.130	0.000	3.59	4.66
	Pays-Bas	-1.43	0.503	0.522	-3.50	0.63
	Angleterre	-1.41	0.537	0.653	-3.62	0.80
	Autres	1.93	0.141	0.000	1.35	2.51

Les différences significatives sont en rouge

Source: STATEC

Tout comme pour les hommes, les différences (sur l'ensemble de la période 1994-2008) entre l'âge moyen au premier mariage des femmes luxembourgeoises et des femmes de nationalité étrangère résidant au Luxembourg ne sont pas toutes significatives (au seuil de 5%) comme le montre le tableau 3. L'âge moyen des Luxembourgeoises au premier mariage est de 28.29 années. On constate qu'il existe une différence significative avec les

Allemandes (2.08 années de moins au premier mariage pour les Luxembourgeoises), les Françaises (1.14 années de moins pour les Luxembourgeoises), les Portugaises (3.45 années de plus pour les Luxembourgeoises), les Anglaises 2.57 années de moins pour les Luxembourgeoises) et celles qui possèdent une autre nationalité (0.54 années de plus au premier mariage pour les Luxembourgeoises).

Tableau 3: Différences d'âge moyen au premier mariage entre Luxembourgeoises et étrangères (ensemble de la période 1994-2008/)

Nationalité de l'épouse	Autre nationalité	Différence âge moyen	Std. Error	Sig.	95% Confidence Interval	
					Lower Bound	Upper Bound
Luxembourg	Allemagne	-2.08	0.224	0.000	-3.00	-1.16
	Belgique	-0.34	0.182	0.944	-1.09	0.41
	France	-1.14	0.152	0.000	-1.77	-0.52
	Italie	0.34	0.198	0.969	-0.48	1.15
	Espagne	-1.28	0.492	0.663	-3.30	0.75
	Portugal	3.45	0.124	0.000	2.94	3.97
	Pays-Bas	-2.51	0.573	0.023	-4.87	-0.16
	Angleterre	-2.57	0.625	0.050	-5.14	0.00
	Autres	0.54	0.108	0.004	0.09	0.98

Les différences significatives sont en rouge

Source: STATEC

Tableau 4: Mariages selon le sexe et la nationalité - différence entre 1994 et 2008 (en points de pourcentage)

Nationalité époux / Nationalité épouse	Royaume										Total en %
	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Italie	Espagne	Portugal	Pays Bas	Uni	Autre	
Luxembourg	-11.3	-0.2	-0.1	-0.7	-0.2	-0.1	0.7	-0.2	0.2	2.2	-9.6
Allemagne	0.4	-	-0.1	0.1	0.1	-	0.1	-	-	0.3	0.8
Belgique	-0.2	-	-0.1	0.2	-0.1	-0.1	-0.1	0.1	-	0.6	0.2
France	0.5	-	0.2	1.6	-	0.1	-0.3	-0.1	0.2	0.9	3.0
Italie	-0.5	-0.1	-0.2	0.3	-0.9	-	-	-	0.1	0.1	-1.1
Espagne	0.2	-	-	0.1	-	-	-	0.1	-	0.3	0.4
Portugal	2.4	0.3	0.2	0.2	-	-	-3.0	-	0.1	1.4	1.5
Pays Bas	0.6	0.1	-0.1	0.2	-	-	-	-0.1	-	0.3	1.0
Royaume Uni	0.1	-	-	0.1	-	0.1	-	-	-	-	0.2
Autre	0.6	0.3	0.1	0.9	-	-	0.2	-	-0.1	1.6	3.7
Total	-7.2	0.4	-0.1	2.8	-1.0	-0.1	-2.4	-0.3	0.4	7.5	-

Source: STATEC

4.6 Calendrier des mariages

Le nombre de mariages ne se distribue pas uniformément sur l'ensemble de l'année. Le pourcentage des mariages augmente de mois en mois pour atteindre son maximum au mois de juillet (14.7% de l'ensemble des mariages). Il diminue par la suite. Avec le mois de mai, les mois d'été (c'est-à-dire de juin à septembre), constituent la saison des mariages. Durant ces cinq mois, on célèbre 60% des mariages de l'année. En revanche, on se marie très peu au cours du premier trimestre (12.3%). La fréquence des mariages pendant les mois d'hiver est également assez faible (surtout en novembre : 4.2% de l'ensemble des mariages).

Le graphique 14 concernant la fréquence saisonnière des mariages, indique qu'au mois de juillet le nombre moyen de mariages par jour est supérieur de 73.0% au nombre moyen de mariages par jour sur l'ensemble de l'année. Par contre, au mois de janvier, cette fréquence est inférieure de 65.9% au nombre moyen de mariages de l'ensemble de l'année. Cet indice, est obtenu de la façon suivante : On calcule d'abord un nombre moyen de mariages par jour pour le mois x :

$$Nx = (\text{somme des mariages du mois } x) / (\text{nombre de jours du mois } x)$$

On calcule ensuite un indicateur de l'intensité des mariages du mois x, qu'on appelle aussi fréquence saisonnière :

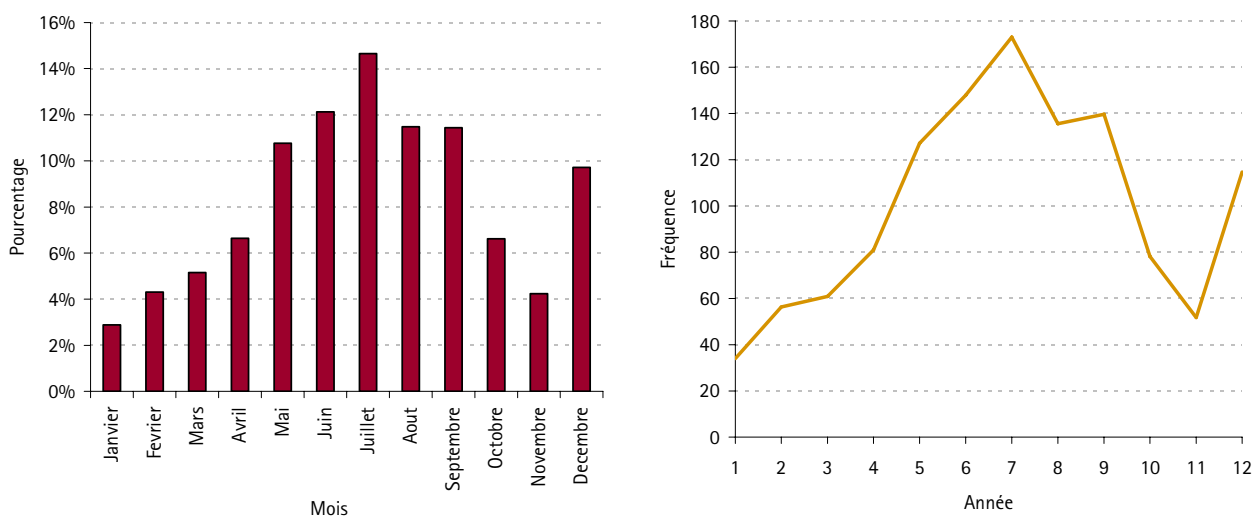
$$Ix = 100 * (Nx / (1/12 \text{ somme } Nx))$$

Cette concentration des mariages au cours de l'été s'explique très largement (1) par le climat favorable qui incite les futurs époux à célébrer leur union pendant les mois de mai à septembre, (2) le fait de pouvoir organiser la fête à l'extérieur le jour du mariage mais aussi (3) s'agissant d'une époque de vacances, la possibilité d'un voyage de noces.

Le plus faible nombre de mariages sur le reste de l'année peut s'expliquer d'abord par les conditions climatiques non optimales. Des interdits religieux et coutumiers peuvent également jouer un rôle : des règles religieuses limitent la célébration des mariages pendant le Carême, soit pendant les mois de février à mars. Lutinier (1987) considère également qu'il y a un interdit au moins implicite au mois de novembre, le mois de morts.

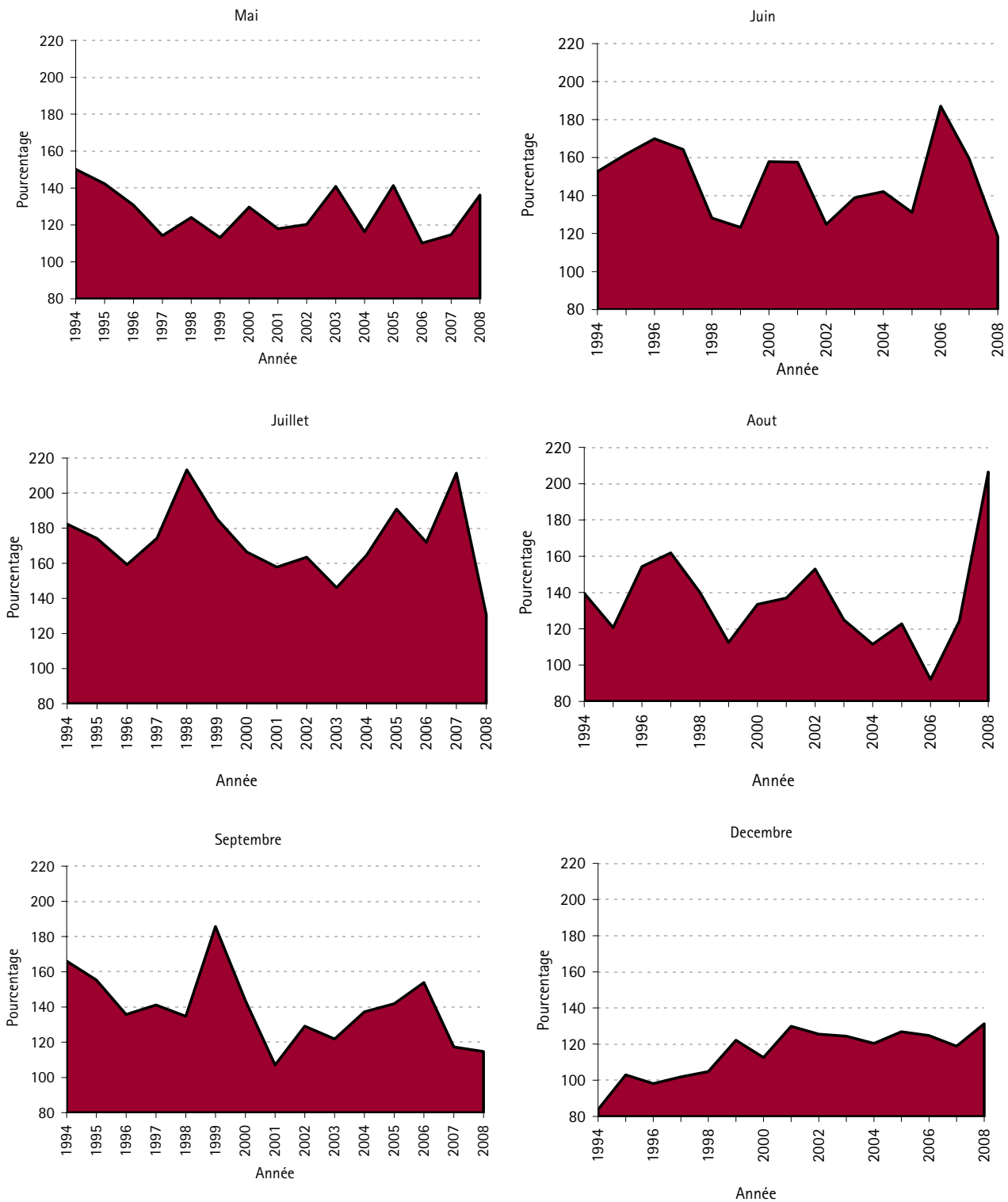
L'augmentation des mariages au mois de décembre par rapport aux mois qui précèdent est en partie expliquée par les vacances de fin d'année mais aussi par les conditions fiscales avantageuses. En effet, un couple marié paie moins d'impôt que des personnes vivant seules ou habitant ensemble mais de façon non officielle. Il est dès lors intéressant pour un couple de commencer une nouvelle année fiscale (1^{er} janvier) sous un statut plus favorable d'un point de vue fiscal.

Graphique 14: Calendrier et fréquence saisonnière des mariages (moyenne 1994-2008)



Source: STATEC

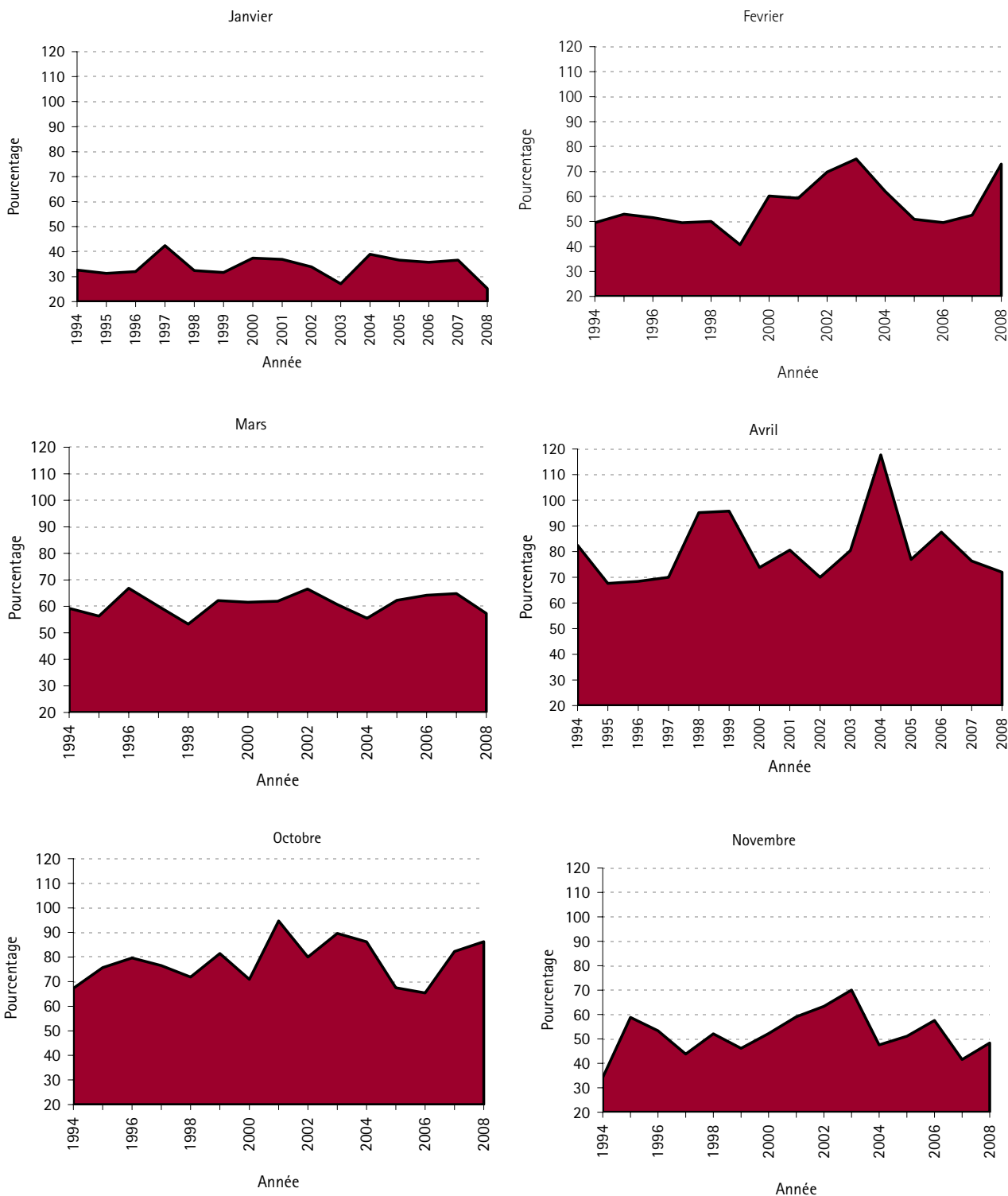
Graphique 15a: Les mois privilégiés de mariage (1994 – 2008)¹



Source: STATEC

¹ Un indice égal à 100 signifie que les mariages sont aussi fréquents le mois considéré que pour l'ensemble de l'année, un indice égal à 50 signifie qu'ils sont deux fois moins fréquents.

Graphique 15b: Les mois délaissés de mariage (1994 – 2008) (suite)



Source: STATEC

Le calendrier des mariages est relativement stable au fil du temps durant la période étudiée comme le montre les graphiques 15a et 15b. Les variations annuelles sont moins nombreuses pour les mois « délaissés » que pour les mois « privilégiés ». Certains pics peuvent être expliqués par l'attraction de certaines dates « marquantes » comme par exemple :

- le 09/09/1999 : 57.9% des mariages du mois de septembre 1999 ont été célébrés à cette date. Au cours du mois de septembre 1999 on a également célébré plus de mariages que qu'au cours des autres mois de septembre de la période retenue : 15.2% en 1999 contre 11.4% en moyenne entre 1994 et 1998 ;
- le 08/08/2008 : 61.5% des mariages du mois d'août 2008 ont été célébrés à cette date. Au cours du mois d'août 2008 on a également célébré plus de mariages qu'au cours des autres mois d'août de la période retenue : 17.5% en 1998 contre 11.5% en moyenne entre 1994 et 1998.

4.7 Partenariat et union libre

Les années de 1950 à 1970 furent appelées « l'âge d'or des mariages » : le mariage était conclu entre deux personnes « jeunes » et était universel (Festy, 1980). Depuis lors, le nombre de mariages a chuté pour faire place notamment aux unions libres et aux partenariats¹. En France, les couples choisissent de plus en plus le PACS (partenariat) pour officialiser leur union : en 2008, deux PACS ont été conclus pour quatre mariages célébrés ; en 2009, ce sont déjà deux PACS pour trois mariages. En 2009, 95% de ces PACS ont été conclus par des partenaires de sexes opposés (Pla et Beaumel, 2010). Le taux de dissolution du PACS est assez stable dans le temps ; et concernant les unions de sexes différents, il rejoint progressivement le taux de divortialité (Carrasco, 2007). Les PACS et les mariages ne sont pas deux modes de légalisation d'une union qui sont exclusifs,

dans le sens une partie des PACS est suivie du mariage des deux partenaires. Néanmoins, il est intéressant de constater que certains signataires du PACS choisissent justement ce contrat comme modèle alternatif au mariage (Rault, 2009).

Le Statec ne dispose pas encore de données concernant ces deux types d'union (unions libres et PACS). L'union libre est un phénomène assez récent au Luxembourg, ce qui justifie son absence dans les statistiques officielles avant 1980. La première estimation est fournie par le recensement de la population de 1981. L'union libre concerne alors environ 2% des couples² (Kuepie, 2002).

Des données plus récentes sont disponibles grâce aux enquêtes du PSELL³ (Panel Socio-économique Liewen zu Lëtzebuerg). En 1985, 5% des couples sont des unions de fait. Cette proportion va rester pratiquement constante jusqu'en 1993, avant de connaître une évolution à la hausse entre 1994 et 1999 : elle atteint 8 à 10% des couples en fin de période. Ce phénomène concerne principalement les jeunes couples. 25% des couples de moins de 30 ans ont la forme de l' « union libre » (Lejealle B., 1999). Les données du recensement de 2001 indiquent qu'environ 7% des personnes vivant en couple le font au sein d'unions libres, confirmant ainsi la hausse récente de ce phénomène.

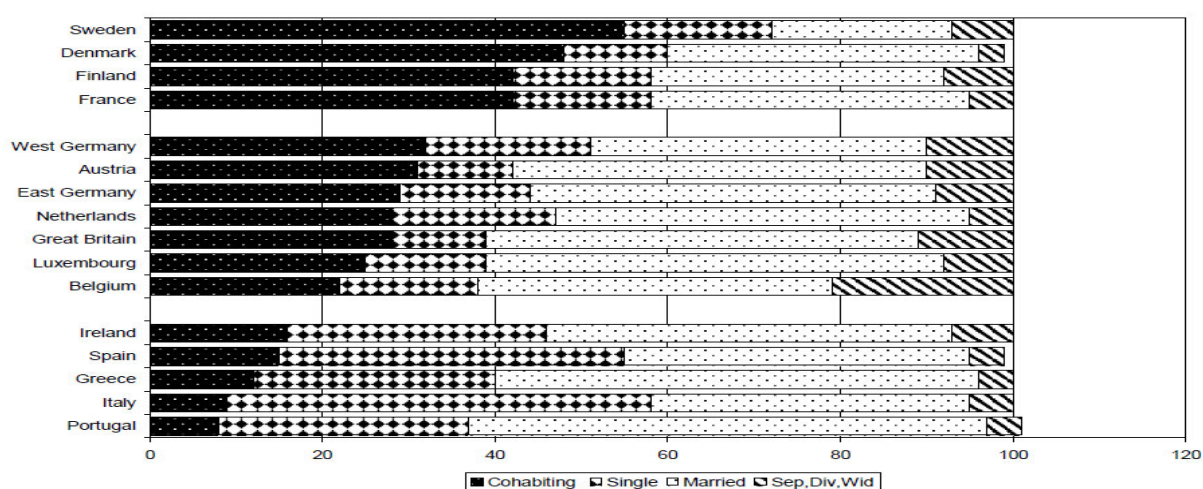
Entre 2001 et 2003, le nombre de personnes qui vivent en union libre représentent 6% de l'ensemble des individus âgés de 16 ans ou plus. Ce type d'union est plus prisé par certaines catégories d'âge. Un peu plus de 37% de ceux vivant en « union libre » sont âgés de 25 à 49 ans alors que seuls 4% ont 65 ans et plus. Les hommes et les femmes ne sont pas concernés aux mêmes âges par l'union libre. En effet, entre 16 et 25 ans, les femmes vivent deux fois plus souvent en union libre que les hommes (14% contre 6%). Chez les hommes, la proportion la plus importante est observée à un âge plus avancé, c'est-à-dire entre 35-49 ans (44%) (Borsenberger, 2004).

¹ En 2004, le « partenariat » a reçu une base légale au Luxembourg. Jusqu'à cette date, seul le mariage entre deux personnes hétérosexuelles était reconnu par la loi. Ce nouveau type d'union concerne aussi bien les couples hétérosexuels qu'homosexuels.

² Il s'agit d'une reconstitution à partir du lien de parenté avec la personne de référence. Malheureusement, le recensement de 1991 a abandonné l'idée de mesurer l'incidence des unions libres. Cependant, en croisant le statut matrimonial et le lien avec la personne de référence, on constate qu'environ 1% des conjoints des personnes de référence ne sont pas mariés.

³ Réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg.

Graphique 16: Statut matrimonial des 25-34 ans de certains pays européens (moyenne 1998-2008)



Source : Kiernan (2003) d'après les enquêtes Eurobaromètres 1998-2000.

L'analyse du statut matrimonial des individus vivant en union libre confirme que ce sont majoritairement des personnes célibataires qui choisissent ce mode de vie puisqu'elles constituent 61% des effectifs. Un tiers des individus vivant en union libre sont des divorcés ou séparés alors que 7% seulement sont des veufs (Borsenberger, 2004).

Cependant, une répartition des individus non mariés selon le statut matrimonial et le fait de vivre ou non en union libre donne une toute autre image et fait apparaître que c'est majoritairement parmi les personnes divorcées (29.5%) ou séparées (27.6%) que le choix de l'union libre est le plus fréquent tandis qu'il reste dans des proportions inférieures parmi les célibataires (15.3%) ou faibles parmi les veufs (6.3%) (Borsenberger, 2004).

Les enquêtes Eurobaromètre de 1998 à 2000 (Kiernan, 2003) confirment les résultats obtenus à travers les enquêtes PSELL. Cependant, comparé à d'autres pays européens, le mariage au Luxembourg est encore beaucoup plus fréquent que l'union libre. D'après Eurostat, un quart de la population âgée de 25 à 34 ans vit en cohabitation contre quelque 50% de la population qui vit sous statut marital. 15% des 25 à 34 ans sont célibataires et 5% sont soit divorcés soit veufs.

4.8 La rupture d'union par veuvage et le remariage des veufs

Depuis 1998, le nombre de ruptures d'union par veuvage¹ et par divorce dépasse le nombre de mariages. En 2008, on compte 2 469 ruptures d'union et 1 917 mariages, soit 28.8% de plus de ruptures que d'unions. Les ruptures sont dues majoritairement au veuvage (60.4% en 2008).

Tableau 5: Nombre de mariages et de ruptures d'union, 1994 à 2008

	Mariages	Ruptures par divorce	Ruptures par décès du conjoint	Ruptures par décès de la conjointe	Total
1994	2 352	700	1 058	391	2 149
1995	2 074	727	1 186	427	2 340
1996	2 105	817	1 117	453	2 387
1997	2 007	1 001	118	504	1 623
1998	2 040	1 017	1 117	456	2 590
1999	2 090	1 043	1 079	433	2 555
2000	2 148	1 030	1 073	444	2 547
2001	1 983	1 029	1 009	429	2 467
2002	2 022	1 092	1 067	413	2 572
2003	2 001	1 026	1 149	468	2 643
2004	1 999	1 055	1 057	373	2 485
2005	2 032	1 046	991	450	2 487
2006	1 948	1 182	1 069	445	2 696
2007	1 969	1 106	1 130	461	2 697
2008	1 917	977	1 046	446	2 469

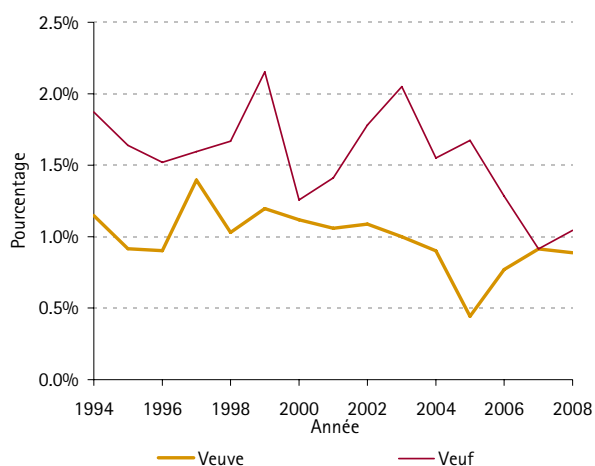
Source: STATEC

¹ Le nombre de ruptures par veuvage est estimé à partir du nombre de décès de personnes mariées.

Le nombre de nouveaux veufs s'élève à 446 en 2008, tandis que celui des nouvelles veuves est de 1 046 selon les données de l'état civil. Le veuvage est donc beaucoup plus important chez les femmes et ce à cause de la surmortalité masculine (Peltier, 2009) ainsi que de l'écart d'âge entre les époux au mariage (cf. chapitre 3.4 du présent bulletin).

La fréquence de remariage chez les veuves et veufs est assez faible et subit des fluctuations dans le temps comme le montre le graphique 17. La proportion des veufs qui sont remariés varie de 0.9% (2007) à 2.2% (1999) alors que la proportion des veuves remariées varie de 0.4% (2005) à 1.2% (1999). Leur nombre reste très marginal (ce qui explique notamment ces fluctuations). En 2008, seulement 20 veufs et 17 veuves se sont remariés ce qui représente environ 1.0 % des hommes et 0.9% des femmes qui se sont mariés en cours d'année.

Graphique 17: Remariage des veuves et des veufs (%) (1994-2008)



Source: STATEC

5. Les divorces de 1994 à 2008

5.1 Cadre conceptuel

Les hommes et les femmes « choisissent » leur compagnon sur la base des sentiments d'amour, de l'attraction physique, des attitudes, des valeurs partagées, ... Ces déterminants sont supposés les aider à être heureux ensemble (Berscheid and Reis, 1998 ; Hohmann-Marriott, 2006). Cependant, diverses recherches ont montré que la longévité des mariages dépend aussi de déterminants objectifs comme la différence d'âge, l'histoire familiale, le niveau d'éducation, ... (Kalmijn, 1994, 1998).

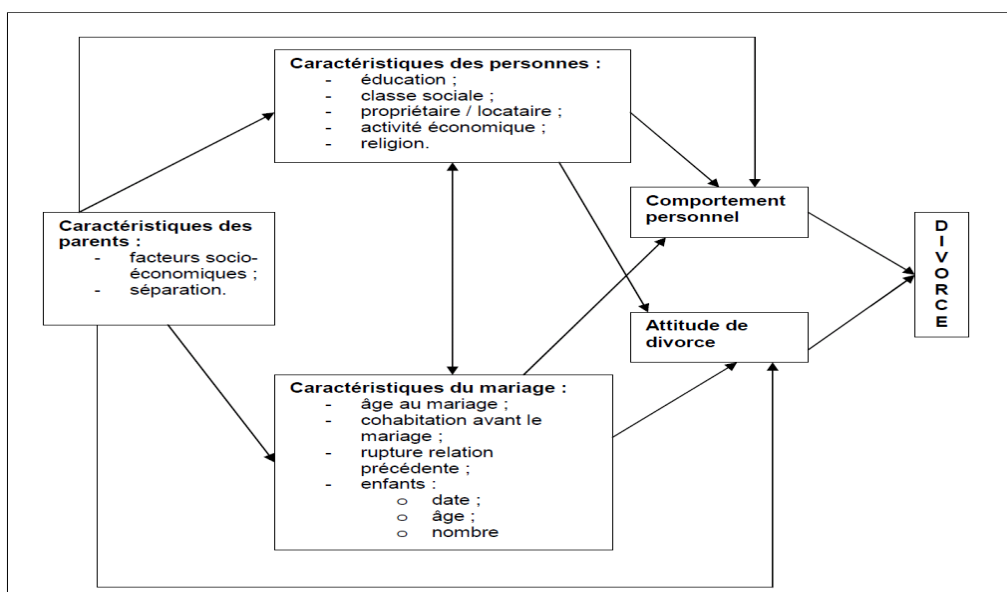
D'autres recherches et modèles ont montré que les facteurs démographiques (par exemple : un jeune âge au mariage, naissance d'un enfant avant le mariage, cohabitation avant le mariage, divorce des parents, ...) jouent souvent un rôle dans la propension à divorcer. Le modèle conceptuel, explicité ci-dessous, se base sur les recherches de Clarke et Berrington (1999). Dans un deuxième temps, un modèle spécifique au Luxembourg sera présenté.

Les différents facteurs socio-démographiques, jugés associés au risque de divorcer et révélés par différentes études¹, peuvent être classés en trois grandes catégories: (1) les caractéristiques des parents, (2) les caractéristiques matrimoniales et (3) les caractéristiques socio-économiques des individus qui composent le couple.

Les caractéristiques des parents sont des facteurs sur lesquels le couple n'a pas d'influence, alors que les facteurs matrimoniaux sont déterminés par la composition du couple. Ces facteurs sont susceptibles d'influencer le risque de dissolution du mariage de façon directe ou de façon indirecte (par l'intermédiaire de leur effet sur les facteurs matrimoniaux). Les facteurs socio-économiques peuvent influencer sur le risque d'échec du mariage par le biais de leur impact sur le comportement interpersonnel, et sur les attitudes du couple.

¹ Par exemple Hoem et Hoem, 1992 ; Bracher et al., 1993 ; Amato, 1996 ; Berrington et Diamond, 1997.

Graphique 18: Facteurs expliquant le divorce



Source: Clarke et Berrington, 1999, adapté de Berrington et Diamond, 1997

Le graphique 18 met en lumière les relations complexes entre ces différents facteurs et le risque de divorcer. Ce modèle ne prétend pas prendre en compte de façon exhaustive l'ensemble des facteurs influençant le risque de dissolution du couple. Il existe bien entendu d'autres facteurs exogènes de divorce, comme par exemple les modifications dans le droit du divorce (Clarke et Berrington, 1999).

A. Caractéristiques des parents

Facteurs socio-économiques

Les personnes les plus pauvres, sont celles qui ont le plus tendance à divorcer. Cette association entre pauvreté et divorce tend à fonctionner de façon indirecte : les individus des milieux sociaux les plus pauvres se marient le plus souvent à des jeunes âges, et cela, comme cela sera montré ultérieurement (cf. âge au mariage), est un facteur significatif de la dissolution des mariages (Kiernan, 1986 ; Berrington et Diamond, 1997).

Divorce des parents

Le risque de divorcer est plus élevé chez les personnes qui ont vécu le divorce de leurs parents. Il se peut donc qu'il existe une sorte de « transmission intergénérationnelle » du divorce (Bumpass et al., 1991). En outre, des recherches aux États-Unis et en

Grande-Bretagne ont mis en évidence que les couples, dont les parents ont divorcés, sont plus enclins à vivre en cohabitation et à se marier à des âges plus jeunes, à donner naissance à des enfants avant le mariage, ... (Kiernan, 1997). Tous ces facteurs augmentent le risque de divorcer ou de se séparer. En Grande-Bretagne, la probabilité de faire l'expérience d'une dissolution du mariage est 1.4 plus élevée pour les hommes qui ont vécu le divorce de leurs parents (Kiernan, 1997).

Cette transmission du risque de divorcer entre les générations s'explique également par un certain nombre d'autres éléments :

- la perception d'un modèle matrimonial non réussi ;
- une baisse du contrôle parental qui engendre souvent des mariages plus jeunes (souvent susceptibles de finir en divorce), par rapport aux couples dont les parents ne sont pas divorcés ;
- l'expérience du divorce des parents peut encourager des attitudes plus libérales vis-à-vis du divorce, et accélérer l'abaissement des barrières à la dissolution (Axinn et Thornton, 1996).

En conséquence, les personnes ayant fait l'expérience du divorce des parents peuvent trouver le mariage moins attrayant (Amato, 1996).

B. Caractéristiques du mariage

Les caractéristiques démographiques des couples et les circonstances entourant la décision de mariage sont de première importance dans la prévision du divorce.

Age au mariage

L'âge au mariage a toujours été un bon indicateur pour mesurer la probabilité de divorcer (White, 1990 ; Karney et Bradbury 1995). En général, pour les mariages à de très jeunes âges, le risque de divorce s'accroît. En Angleterre et au Pays de Galles, par exemple, dans le total des mariages de 1984, 35% des adolescentes (âgées de moins de 20 ans) mariées ont divorcé dans les dix ans, contre 22% pour ceux qui se sont mariées au début de la vingtaine et à 15% pour ceux qui se sont mariées à la fin de la vingtaine (Haskey, 1996).

Ces taux plus élevés de divorces à un âge très jeune peuvent résulter :

- de l'insuffisance du temps consacré à la recherche du partenaire idéal (Oppenheimer, 1988) ;
- du manque de connaissance des caractéristiques du conjoint (Oppenheimer, 1988) ;
- de l'« immaturité » et du manque de préparation au mariage des personnes (Goode, 1966) ;
- du fait que les mariages à des jeunes âges sont susceptibles de se faire sans l'approbation ou le soutien de la famille et des amis. En conséquence, les pressions sociales visant à encourager le couple à rester ensemble seraient plus faibles (Booth et Edwards, 1985).

Janssen (2002) estime, pour sa part, que la probabilité de divorcer augmente quand la femme est plus âgée que l'homme.

Cohabitation avant le mariage

La cohabitation avant le mariage peut être vue comme une sorte de « mariage à l'essai ». Dès lors, on peut s'attendre à ce que les couples qui vivent ensemble avant de se marier aient un risque plus

faible de divorcer. Cependant, diverses études¹, montrent que les couples qui cohabitent avant le mariage ont un risque plus élevé de divorcer. Une corrélation positive existerait donc entre la cohabitation avant le mariage et l'augmentation du risque de divorcer.

Cette corrélation résulterait d'un « effet de sélection ». Les personnes qui cohabitent avant de se marier ont des caractéristiques démographiques et socio-économiques qui renforceraient le risque de dissolution du mariage (Hall et Zhao, 1995). En effet, les couples, qui cohabitent avant le mariage, auraient des attitudes moins traditionnelles à l'égard de la formation de la famille (DeMaris et MacDonald, 1993) et un plus faible engagement à l'égard de l'institution du mariage (Bennett et al., 1988).

Expérience(s) précédente(s) de rupture

Le taux de divorce est généralement plus élevé pour les couples dont un ou les deux membres avaient déjà divorcé auparavant (Cherlin et Furstenberg, 1994). Cela peut résulter :

- d'un manque de « compétences » soit dans la sélection du « bon » partenaire, soit pour rester marié (Bracher et al., 1993) ;
- du fait que les personnes précédemment divorcées sont plus enclines à considérer la séparation comme une solution aux problèmes qui peuvent se poser (Levinger, 1976).

Expérience de la maternité

Le divorce est plus fréquent parmi les couples sans enfants². Ceci peut résulter, premièrement, du fait que les couples avec enfant(s) sont susceptibles de rester ensemble pour le « bien » des enfants. Dans le même temps, les couples qui ne sont pas certains de leur mariage peuvent différer le moment de la naissance (Becker et al., 1977). Les études en Grande-Bretagne (Murphy, 1985), en Suède (Andersson, 1997) et aux États-Unis (Becker et al., 1977) suggèrent une relation en forme de « U » entre la taille de la famille et le risque de divorcer. Moins d'enfants le couple a, plus le risque de divorcer est grand, mais un nombre élevé d'enfants est aussi un facteur de risque. Ainsi, les couples avec trois enfants et plus ont un risque plus élevé de divorcer comparé aux couples avec deux enfants.

¹ Australie, Grande-Bretagne, Canada, Allemagne, Suède, États-Unis, ...

² Hall et Zhao, 1995 ; South, 1995.

L'âge des enfants a un effet sur le risque de divorcer (Toulemon, 1994). Les jeunes enfants ont une influence stabilisatrice sur le mariage. Tout comme la première naissance diminue de façon significative le risque de dissolution du mariage pour les deux années suivantes (Waite et al., 1985).

L'association entre conception prénuptiale et instabilité conjugale est connue depuis longtemps (Furstenberg, 1976). Ceux qui se marient après la naissance de leur premier enfant ont un risque particulièrement élevé de divorcer (Bracher et al., 1993). Cette corrélation peut être expliquée par le fait que l'expérience de la maternité en dehors du mariage encourage une attitude moins traditionnelle envers le mariage (Morgan et Rindfuss, 1985). La présence d'un enfant peut aussi réduire la capacité de la femme à la recherche d'un partenaire adéquat (Becker et al., 1977).

C. Caractéristiques individuelles des personnes

Education

Le risque de divorcer est significativement plus élevé chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation (Greenstein, 1995). Mais, cette relation entre éducation et divorce est corrélée avec l'âge au mariage. En effet, lorsque l'âge au mariage est pris en compte dans le modèle, le risque de divorce est similaire dans tous les groupes d'éducation (Berrington et Diamond, 1999).

De nombreuses études montrent encore que les mariages de deux personnes d'un même niveau d'éducation sont plus stables que les mariages mixtes du point de vue du niveau d'éducation (Jalovaara, 2001).

Situation économique

Les couples avec de faibles revenus ont un risque de divorcer plus élevé (South, 1995). Ce risque est également plus élevé lorsque le mari est un travailleur manuel non qualifié (Haskey, 1987). Mais ce risque s'accroît aussi chez les jeunes travailleurs non manuels (Thornes et Collard, 1979). Des recherches plus récentes indiquent toutefois qu'une fois l'âge au mariage et la maternité sont prises en compte, l'impact des différences de classe sociale sur la propension de divorcer est relativement faible (Berrington et Diamond, 1999).

Certains groupes professionnels (par exemple les agents de police et des forces armées, les personnes qui travaillent en dehors des heures normales de travail ou celles qui ont un travail particulièrement stressant) sont exposés à une plus grande « vulnérabilité » au divorce (Murphy, 1985, Lampard, 1994).

Travail des femmes

L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail peut rendre le mariage moins stable. Le nombre d'heures travaillées par l'épouse est lié de façon significative à la probabilité de divorcer (Greenstein, 1995). L'indépendance économique des femmes qui travaillent réduit, en partie, les avantages pouvant résulter du mariage (Becker et al., 1977). A cela vient s'ajouter le fait que la participation des femmes au marché du travail peut être associée à une augmentation des possibilités de rencontrer de nouveaux partenaires (Bracher et al., 1993). Les femmes ne travaillant pas se séparent nettement moins souvent de leur conjoint. Leur dépendance financière peut les retenir au foyer, mais l'inactivité de la femme peut être aussi un choix motivé par la stabilité de l'union (Vanderschelden, 2006).

Il est cependant intéressant de constater que cette relation entre travail des femmes et divorce a diminué au cours des dernières années. Une des raisons principales tient au fait que l'emploi des femmes est devenu la norme.

Propriétaire / locataire du logement

Les couples qui sont propriétaires de leur logement sont moins susceptibles de divorcer par rapport à ceux qui vivent dans des logements loués (South, 1995). Les mécanismes de causalité ne sont pas clairs. L'accession à la propriété peut accroître la stabilité matrimoniale, soit en augmentant la stabilité du mariage, soit en créant des obstacles financiers relatifs au divorce (Bracher et al., 1993).

Religion

On peut également observer des niveaux plus élevés de divorces pour les personnes unies par des mariages civils, si on les compare aux mariages avec une cérémonie religieuse (Haskey, 1987). Il est probable que ceux qui sont pratiquants ont des attitudes plus traditionnelles à l'égard du mariage et du divorce.

D. Comportement psychologique

Les comportements psychologiques des individus jouent aussi un rôle dans le processus du divorce. Ainsi, les névroses et les difficultés émotionnelles ou de comportement conduisent à plus d'instabilité conjugale (Kiernan, 1986 ; Berrington et Diamond, 1999). Mais il y a une différence entre les sexes. Les jeunes hommes identifiés, durant l'adolescence, comme ayant des troubles émotionnels sont exposés à une augmentation du risque de divorcer, alors que chez les femmes celles qui ont des troubles de comportement ont un risque plus élevé de divorcer. Ces résultats confirment donc une corrélation entre certains facteurs psychiques et le divorce (Berrington et Diamond, 1999).

5.2 La rupture d'union par divorce et le remariage des divorcés

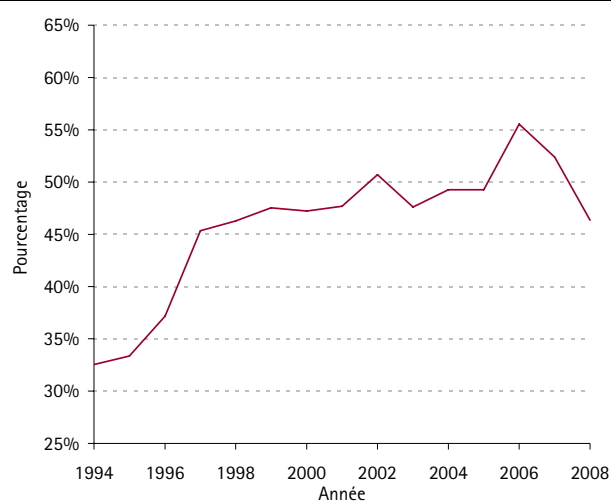
Comme le montre le tableau 5, le nombre de divorces par année est inférieur à 1 000 unités au milieu des années 1990. Ce seuil est dépassé à partir de 2001 et atteint, en 2006, les 1 182 unités annuelles. Actuellement, une baisse du nombre des divorces est observée. Entre 2007 et 2008, une diminution de 11.6% est observée et on revient au niveau du milieu des années 1990.

Pour mesurer l'incidence du divorce, il ne suffit pas, comme cela est fait régulièrement, de rapporter le nombre de divorces survenus au cours d'une année au nombre de mariages célébrés au cours de cette même année. En effet, les divorces d'une année donnée ont très peu de rapport avec les mariages de cette même année (ainsi 4 divorces prononcés en 2007 ont mis fin à un mariage contracté en 2007, année cours de laquelle le total des mariages était de 1 969).

En fait, les divorces d'aujourd'hui mettent un terme à des mariages le plus souvent contractés au cours des années antérieures. Ainsi, les divorces prononcés en 2008 au Luxembourg mettent fin à des mariages qui remontent jusqu'en 1955. Pour tenir compte de ce fait, les démographes calculent un indice conjoncturel de divortialité, appelé parfois, plus simplement, taux de divortialité. Cet indicateur est la somme des taux de divortialité d'une année donnée par durée de mariage. Chaque taux est obtenu en rapportant les divorces faisant suite à une durée de mariage spécifique au nombre annuel de mariages auxquels ces divorces mettent fin. A titre d'exemple, pour 2008, les divorces survenus après 10 ans de mariage sont

rapportés aux mariages célébrés en 1998, ceux survenus après 11 ans de mariage sont rapportés aux mariages de 1997, et ainsi de suite. Cet indice estime la proportion des mariages qui se termineraient par un divorce selon les comportements d'une année donnée : il est la somme des taux de divortialité par durée de mariage avec, au dénominateur, les mariages. Selon l'indice calculé pour l'année 2008, 46.4% des mariages se termineraient par un divorce. Cet indice est assez stable (entre 45 et 50%) depuis 1997, sauf en 2006 (où il atteint 55.5%). Dans les années 1990 cet indice était moins élevé : il n'était que de 32.5% en 1994 et de 37.2% en 1996.

Graphique 19: Indice synthétique de divortialité (1994-2008)

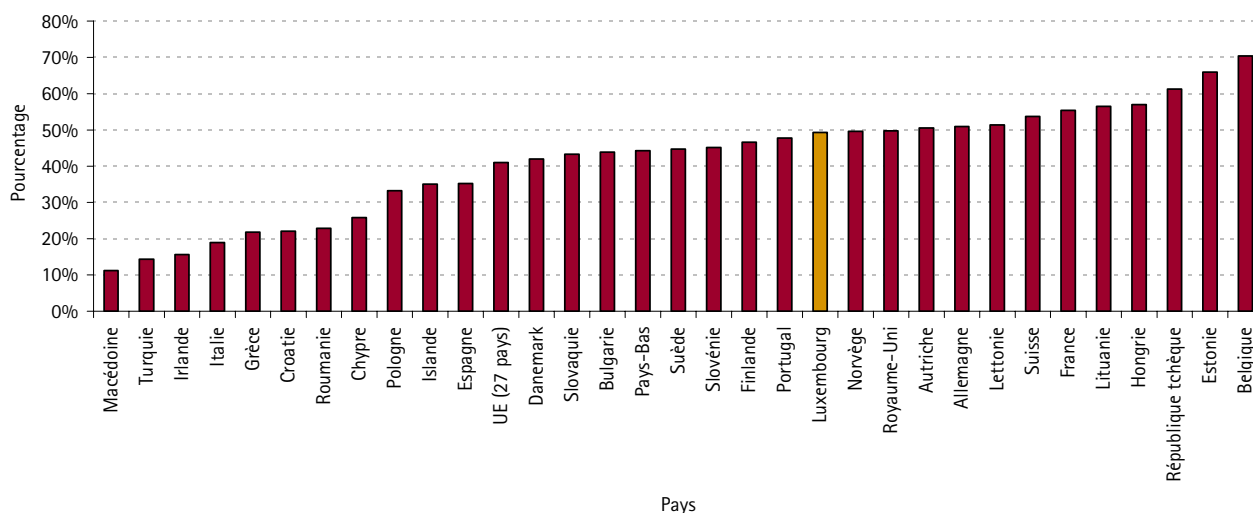


Source: STATEC

Ce niveau élevé de divortialité n'est pas propre au Luxembourg. En effet, ces valeurs rejoignent les taux de divortialité des pays nordiques, notamment ceux de la Suède, qui avait déjà atteint le seuil de 4 divorces pour 10 mariages dans les années 1970. Ce pays connaissait en même temps que d'autres États du Nord de l'Europe (Danemark, Finlande, mais aussi l'Angleterre) une large diffusion des unions libres, ce qui n'était pas encore le cas au Luxembourg. Par ailleurs, les pays de l'Europe de l'Est, notamment les pays baltes, la Hongrie et la République tchèque, présentent également des taux de divorce du même ordre de grandeur que ceux observés au Luxembourg. Les pays du Sud de l'Europe, par contre, sont nettement en retrait en matière de divortialité (Wattelar, à paraître).

D'après les données d'Eurostat, datant de 2005, l'indice de divortialité moyen en Europe est de 41%. La Belgique est le pays où l'indice synthétique de divortialité est le plus élevé (70.4%). Le Luxembourg arrive en treizième position.

Graphique 20: Indice synthétique de divortialité en Europe (2005)

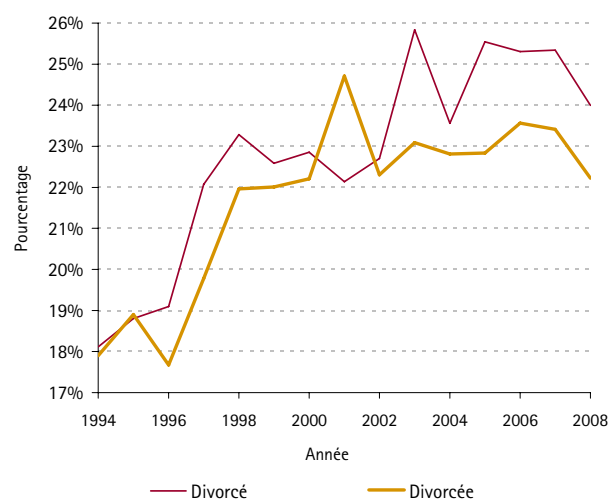


Source: STATEC

Avec des divorces plus fréquents et plus précoces, de plus en plus d'hommes et de femmes sont susceptibles de former une nouvelle union. La probabilité de former une nouvelle union est d'autant plus forte que la rupture survient à un jeune âge. La proportion des personnes vivant en unions successives au cours de leur vie a augmenté à partir des générations nées dans les années 1950. A cet égard, les comportements des hommes et des femmes diffèrent. Si les hommes qui connaissent une rupture refont souvent leur vie, c'est moins le cas pour les femmes. En effet, la présence de jeunes enfants, surtout si elles en ont la garde, ne favorise pas leur remise en couple (Cassam, Mazuy et Clanché, 2001).

Au Luxembourg, le nombre de personnes divorcées qui se remarient atteint 460 chez les hommes et 426 chez les femmes en 2008. L'indice synthétique de remariage des divorcés est la somme des taux de remariage des divorcés selon le nombre d'années écoulées depuis le divorce. Pour 2008, 24.0% des divorcés et 22.2% des divorcées se remarieraient. Ces indices sont, globalement (même si une diminution est observée entre 2006 et 2008), en augmentation durant les quinze dernières années. En 1994, cet indice était de 18.1% pour les hommes et 17.9% pour les femmes. On constate également que les hommes divorcés se remarient davantage que les femmes divorcées, même si l'écart n'est pas très important.

Graphique 21: Indice synthétique (%) de remariage des divorcés selon le sexe (1994-2008)



Source: STATEC

Le fait de se remarier n'est pas limité aux personnes jeunes ou ayant un âge « moyen ». Une étude américaine (Montenegro, 2004) montre que la presque totalité des seniors (60 ans et plus) divorcés – hommes ou femmes – se remettaient en couple au bout de quelque temps. L'étude a également montré que parmi les personnes qui divorcent, peu restent seuls : 75% des femmes quinquagénaires et 81% des hommes du même âge se remettent en couple. Il convient toutefois de nuancer ces conclusions, car les séparations des personnes âgées restent encore assez marginales (surtout au Luxembourg). Il y a bel et bien une augmentation du divorce chez les plus de 60 ans, mais elle résulte simplement de l'augmentation de la divortialité en général. En outre, cette croissance est bien moindre que dans d'autres groupes d'âges.

5.3 Type de divorce

Il est possible de distinguer trois types de divorces au Luxembourg¹:

- les divorces par consentement mutuel : le divorce par consentement mutuel n'est autorisé qu'après 2 ans de mariage et n'est pas autorisé si l'un des époux a moins de 23 ans ;
- les divorces prévus par la loi du 5 décembre 1978 (séparation de fait) : chacun des époux peut demander le divorce en cas de séparation de fait, continue et effective depuis au moins 3 ans si la désunion des époux est irrémédiable ;
- les divorces pour cause déterminée : le divorce pour faute peut être demandé pour cause d'excès, sévices ou injures graves d'un des conjoints envers l'autre, lorsque ces faits constituent une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations résultant du mariage et rendent intolérable le maintien de la vie conjugale.

Les divorces par consentement mutuel sont ceux qui sont le plus souvent (et très majoritairement) prononcés durant les quinze dernières années. Le pourcentage de ce type de divorce passe de 57.7% en 1994 à 72.6% en 2008 (avec un minimum en 1996 à

52.8% et un maximum en 2005 à 75.4%). Les séparations de fait suivent et représentent en moyenne, depuis 1994, 30.4% des divorces. Les divorces pour cause déterminée sont très minoritaires (moyenne de 2.7%). De 1994 à 1998, ce type de divorce était plus répandu qu'actuellement (moyenne de 6.1% contre 1.3% depuis 1999).

Ces types de divorce évoluent-ils avec la durée de mariage ? Depuis 1994, les divorces prononcés par consentement mutuel sont toujours majoritaires. Mais, on constate que l'écart entre les divorces par consentement mutuel et les divorces par séparation de fait diminue avec la durée du mariage. Pour une durée de trois ans de mariage, il y a un écart de 51.4 points de % entre la part des divorces par consentement mutuel et la part des divorces par séparation de fait. Pour une durée de mariage de 40 années, la part des divorces par séparation de fait est légèrement plus importante que celle des divorces par consentement mutuel (l'écart étant de 1.7 point de %). La part des divorces pour cause déterminée est assez faible. Néanmoins, plus la durée de mariage est longue, plus cette part s'accroît. Par exemple, pour une durée d'une année de mariage, la part des divorces pour cause déterminée n'est que de 1.3% alors que cette part atteint 14.3% pour une durée de mariage de trente-cinq ans.

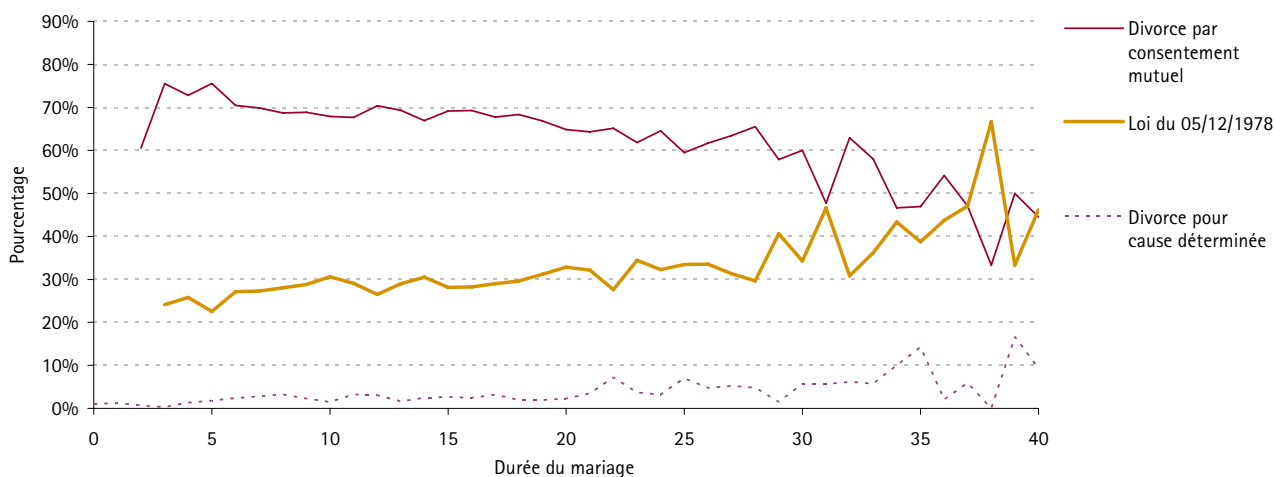
Graphique 22: Pourcentage de divorces selon le type (1994-2008)



Source: STATEC

¹ Une modification de la loi régulant le divorce est actuellement étudiée. Le projet de loi n° 5155 pose un changement majeur, une modification de régime et une nouveauté. Le changement majeur consiste en la disparition du divorce pour faute. Ainsi, les « excès, sévices et injures graves », précédemment étudiés, ne seront plus causes de divorce. La faute disparaît donc totalement du droit luxembourgeois du divorce, tant au stade des conditions du divorce qu'à celui des effets du divorce. D'après l'article 229 du projet de loi, seules subsisteront deux causes de divorce au Luxembourg : d'une part, le consentement mutuel et, d'autre part, la rupture irrémédiable des relations conjugales entre les époux. Pour le divorce par consentement mutuel, qui existe déjà depuis longtemps en droit luxembourgeois, le texte opère diverses modifications, relativement à son régime juridique. Au contraire, le divorce pour rupture irrémédiable des relations conjugales des époux est un apport nouveau du projet de loi : l'un des époux ou les deux peuvent demander le divorce, en raison de la rupture irrémédiable de leurs relations conjugales. En d'autres termes, une séparation de fait continue et effective de trois ans ou de cinq ans n'est plus exigée (Bodson et Segura, 2010).

Graphique 23: Répartition des types de divorces selon la durée du mariage (moyenne 1994 à 2008)



Source: STATEC

5.4 Divorce et nationalité

Comme pour les mariages (cf. point 4.5), les divorces prononcés le sont, très majoritairement, pour deux personnes de nationalité luxembourgeoise. Néanmoins, la part des divorces entre Luxembourgeois ne cesse de diminuer depuis 1994. Si au milieu des années quatre-vingt-dix, ils représentaient 65.4% du total des divorces, en 2008, leur poids n'était plus que de 49.0%. Il faut toutefois relativiser cette observation et la remettre dans son contexte, c'est-à-dire la diminution constante de la part des personnes de nationalité luxembourgeoise dans la population totale (cf. tableau 1). Par contre, la part des divorces entre deux personnes d'une autre nationalité que luxembourgeoise augmente. Elle passe de 16.7% en 1994 à 30.0% en 2008. La part des divorces « mixtes », c'est-à-dire entre une personne de

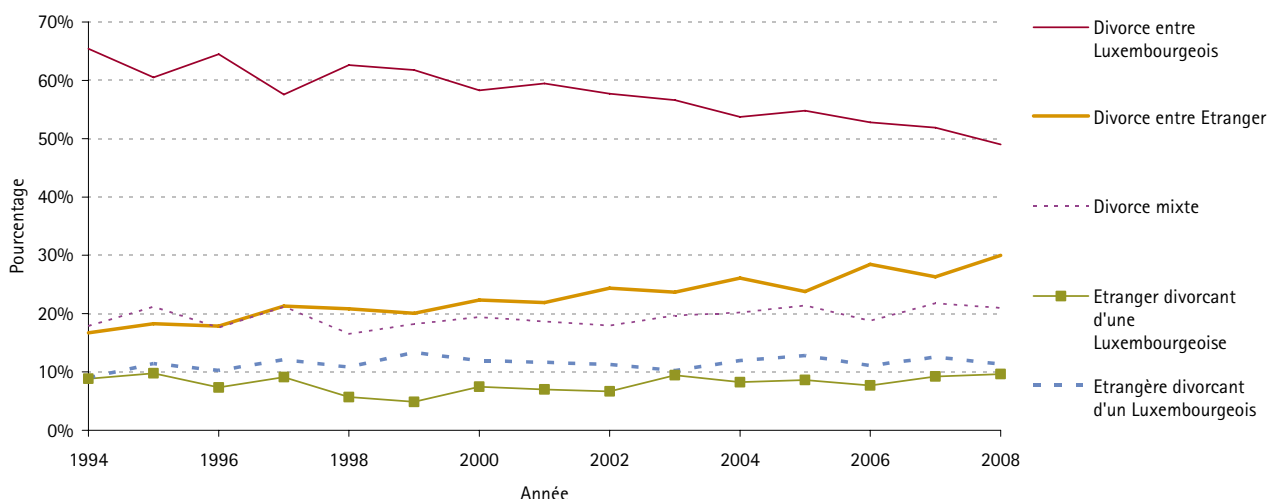
nationalité luxembourgeoise et une personne de nationalité étrangère, s'accroît aussi, mais avec une ampleur moindre. Leur part passe de 17.9% en 1994 à 21% quinze ans après.

On peut distinguer deux cas de figure pour les divorces « mixtes » :

- une personne étrangère (de sexe masculin) divorçant d'une Luxembourgeoise ;
- une personne étrangère (de sexe féminin) divorçant d'un Luxembourgeois.

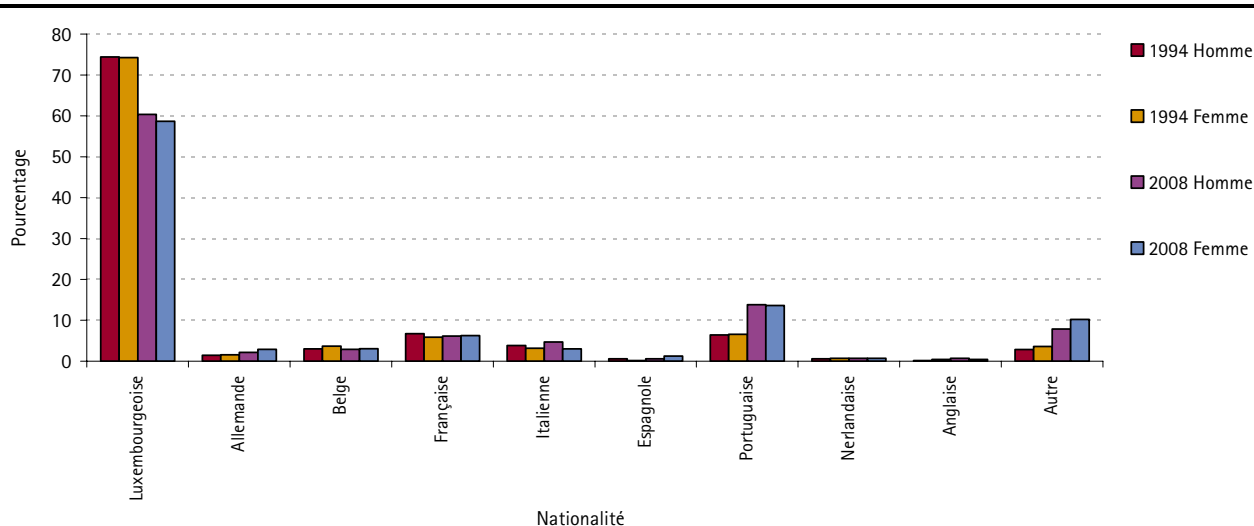
Au cours des quinze dernières années, il n'y a guère de différence entre ces deux cas de figure. Leur part tourne autour de 10%. L'on constate néanmoins, entre 1998 et 2002, une légère baisse de la part des femmes étrangères qui divorcent d'un Luxembourgeois.

Graphique 24: Divorces par nationalités en % du total des divorces (1994-2008)



Source: STATEC

Graphique 25: Divorces par nationalités ne % du total des divorces (1994 et 2008)



Source: STATEC

L'analyse par nationalités montre que la part des personnes de nationalité portugaise qui divorcent a plus que doublé entre 1994 et 2008. Pour les hommes portugais, elle passe de 6.4% en 1994 à 13.8% en 2008 et pour les femmes de 6.6% à 13.6%. Les personnes de nationalité allemande qui divorcent au Luxembourg est en légère augmentation en cours de période. Mais leur part reste assez marginale. Les parts dans les divorces des autres nationalités fortement représentées au Luxembourg ne varient guère entre 1994 et 2008. La part des personnes qui divorcent ayant une nationalité autre que luxembourgeoise, allemande, belge, française, italienne, espagnole ou portugaise passe, entre 1994 et 2008, de 2.9% à 7.9% et pour les femmes de 3.6% à 10.2%. Cela tient au fait que la part des « autres nationalités » dans la population totale au Luxembourg a fortement augmenté au cours des dernières années.

5.5 Le divorce parental

Des études ont démontré que le fait d'avoir des enfants (surtout mineurs) est souvent une raison du maintien du lien entre les parents (Dezalay, 1972). On observe généralement que la présence d'enfants en bas-âge a un effet de dissuasion pour la séparation et le divorce (Cherlin, 1977). Pour d'autres chercheurs, plus un couple a d'enfants, plus long sera l'intervalle entre le mariage et la séparation (Eshleman, 1978). Le fait d'avoir un ou des enfants, lorsque l'on est un couple marié, peut consolider le couple. Le désir d'avoir un enfant est souvent cité pour expliquer qu'un couple se marie (Feldman, 1971) ; sans enfant,

la vie de couple apporterait moins de satisfaction (Busfield et Paddon, 1977).

Mais en parallèle, le fait d'avoir des enfants peut aussi engendrer des effets négatifs sur le couple, par exemple sur la bonne entente entre les deux partenaires (Edgar et Harrison, 1983). L'arrivée d'un enfant demande des « ajustements » dans la vie du couple (Edgar et Harrison, 1983), et ce spécialement pour ceux qui n'avaient pas planifié la naissance (Dyer, 1963). Les couples avec des jeunes enfants sont exposés à plus de tensions et d'anxiété que des couples ayant des enfants plus âgés. Ces tensions peuvent notamment être dues à des problèmes d'argent résultant de l'extension de la famille (Campbell, Converse et Rodgers, 1976).

En résumé, les enfants réduisent la « liberté » du couple, mais en contrepartie, l'arrivée d'un enfant engendre une importante satisfaction. La vie du couple est chamboulée surtout si l'enfant est en bas-âge. Mais, une fois que ce dernier atteint l'âge pour aller à l'école, les parents retrouvent une vie similaire à ce qu'elle était auparavant. La mère retravaille souvent et la « restriction » qui pouvait être ressentie éventuellement s'amointrit. A l'adolescence, les parents ont encore plus de liberté, mais cette période peut aussi provoquer beaucoup d'anxiété dans le couple, notamment concernant le futur de l'adolescent (Hoffman et Manis, 1978).

L'entente entre les deux partenaires prendrait en fait la forme d'une courbe en « U » (Spanier, Lewis et Cole, 1975 ; Smart et Smart, 1975) :

- la satisfaction est grande avant l'arrivée de l'enfant ;
- elle diminue par la suite et ce suite aux « contraintes » qu'impose un enfant au couple surtout aux jeunes âges des enfants ;
- elle augmente ensuite à mesure que l'enfant grandit et quitte finalement le domicile parental.

Mais la stabilité du couple dépendrait aussi (Edgar et Harrison, 1983) :

- de la ou des grossesse(s) avant le mariage ;
- des naissances très tôt dans le mariage ;
- des difficultés économiques liées à la venue de l'enfant ;
- de la non préparation à la venue de l'enfant ;
- etc.

Au Luxembourg, on constate qu'une majorité des divorces concernent des couples avec au moins un enfant. Durant les quinze dernières années au Luxembourg, 13 840 enfants de moins de 18 ans ont vu leurs parents divorcer. Ce chiffre ne prend pas en compte les enfants de plus de 18 ans qui sont encore à charge de ces derniers.

Le nombre d'enfants mineurs à charge¹ touchés par le divorce de leurs parents est de 878 en 2008. Mais, dans 45.6% des divorces, il n'y a pas d'enfants mineurs. Dans les cas où il y en a, le nombre moyen d'enfants est de 1.7. Une relative stabilité des pourcentages de divorces selon le nombre d'enfants est observée au cours des quinze dernières années (voir tableau 6).

Tableau 6: Divorces selon le nombre d'enfant(s) mineur(s) en % du total des divorces (1994-2008)

Nombre d'enfants mineurs par divorce	en %					
	0	1	2	3	4	5+
1994	44.4	27.7	22.1	4.6	0.9	0.3
1995	48.4	27.5	18.8	5.1	0.1	-
1996	44.6	27.4	21.3	5.9	0.9	-
1997	44.8	30.4	18.5	5.1	1.2	0.1
1998	45.7	28.1	20.6	4.0	1.4	0.1
1999	45.5	28.0	19.9	5.8	0.7	-
2000	43.9	23.4	24.3	7.0	1.3	-
2001	46.2	24.4	23.2	5.3	0.8	0.2
2002	46.7	26.6	19.9	5.2	1.4	0.2
2003	41.2	28.2	22.9	6.4	1.2	0.1
2004	40.5	28.4	23.6	6.4	0.9	0.2
2005	41.3	27.2	24.6	5.8	1.0	0.2
2006	38.6	27.7	25.3	7.3	0.8	0.3
2007	42.7	26.8	22.4	7.4	0.5	0.2
2008	45.6	26.1	21.8	5.7	0.6	0.1

Source: STATEC

Si l'on prend en compte l'ensemble des enfants en vie (cf. tableau 7), les divorces prononcés le sont très majoritairement pour des couples ayant au moins un enfant (en moyenne de 1994 à 2008, 65.9% des couples n'ont pas d'enfant). Les parts des couples avec un ou deux enfants représentent chacune quelque 25% du nombre total des divorces par année. Ces parts sont plus ou moins stables sur les quinze dernières années. La part des couples ayant quatre enfants ou plus dans le total des divorces est marginale.

Tableau 7: Divorces selon le nombre d'enfant(s) en vie en % du total des divorces (1994-2008)

Nombre d'enfants en vie par divorce	en %					
	0	1	2	3	4	5+
1994	33.4	27.3	28.3	8.9	1.6	0.6
1995	38.2	29.4	24.2	7.7	0.1	0.3
1996	36.1	28.0	25.5	7.8	2.0	0.6
1997	33.7	30.8	24.5	8.5	2.0	0.6
1998	34.5	28.4	28.0	6.9	2.1	0.1
1999	36.2	27.4	26.0	8.4	1.9	-
2000	37.4	23.7	27.8	8.8	2.0	0.3
2001	34.1	26.1	30.0	7.6	1.8	0.5
2002	36.9	27.6	25.4	7.9	2.0	0.3
2003	33.4	27.5	27.8	8.9	2.0	0.4
2004	32.0	27.5	29.1	9.1	1.9	0.4
2005	28.6	26.0	33.8	9.3	1.7	0.6
2006	29.9	27.9	29.5	9.6	2.3	0.8
2007	33.6	25.4	29.4	10.2	1.1	0.3
2008	35.2	25.8	27.4	9.5	1.7	0.3

Source: STATEC

5.6 Le divorce selon la durée du mariage

Une table de survie du mariage (*life table*) permet de connaître le pourcentage de divorces selon l'année du mariage et la durée du mariage. Dans la plupart des pays européens, entre 20% et 30% des mariages sont dissous endéans quinze ans à partir de la date du mariage. Au Luxembourg, en 2008, ce taux est de 28.7% après quatorze années de mariage (c'est-à-dire pour les mariages célébrés en 1994). Ces taux sont moins élevés dans les pays à tradition catholique (Italie, Espagne, ...) et dans l'Europe de l'Est. Dans ces pays, pas plus de 10% des mariages sont dissous endéans les quinze années qui suivent la date du mariage. A noter qu'aux Etats-Unis, 42% des divorces sont prononcés dans la période de quinze années suivant mariage (Andersson et Philipov, 2001²).

¹ Seuls les enfants à charge au sujet desquels une décision a été prise par le tribunal figurent dans les bulletins de l'état civil.

² Les données issues de cette publication datent, selon les pays, du milieu des années 1980 au milieu des années 1990.

Le tableau 8 montre bien que le pourcentage des divorces augmente avec le temps. 6.2% des mariages conclus en 1994 se sont rompus dans les cinq années ayant suivi le mariage (c'est-à-dire jusqu'en 1999). Pour les mariages conclus en 2000, il y a 7.8% de divorces cinq ans plus tard (en 2005), alors que 8.3% des mariages conclus en 2003 se sont rompus jusqu'en 2008.

Tableau 8: Pourcentages cumulés des divorces selon l'année et la durée du mariage (1994, 2000 et 2003)

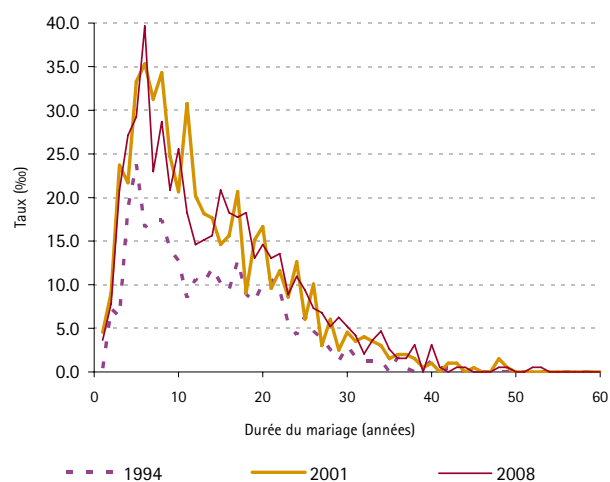
Durée du mariage	1994	2000	2003	
				en %
1	-	0.3	-	
2	0.3	0.6	0.6	
3	1.3	1.4	1.8	
4	3.2	4.7	5.3	
5	6.2	7.8	8.3	
6	9.3	10.7	/	
7	12.4	14.0	/	
8	15.4	16.7	/	
9	18.5	/	/	
10	20.7	/	/	
11	22.8	/	/	
12	24.7	/	/	
13	26.9	/	/	
14	28.7	/	/	

L'étude des taux de divorce par durée du mariage¹ (graphique 26) montre que jusqu'à une durée de mariage de six années, la probabilité de divorcer augmente depuis 1994. En 2008, au cours de la cinquième année d'union, 40 mariages sur les 1000 mariages célébrés en 2003 se sont terminés par un divorce. En 2001, 35 mariages sur les 1000 mariages de 1996 ont donné lieu à un divorce. En 1999, seulement 17 des mille mariages célébrés en 1994 se sont terminés par un divorce.

Pour des durées de mariage de plus de 10 années, les différences entre les années 1994 et 2008 s'estompent fortement. C'est plus particulièrement le cas pour les durées de mariage dépassant les trente-cinq ans.

¹ Nombre de divorces prononcés chaque année pour un nombre initial de 1 000 mariages.

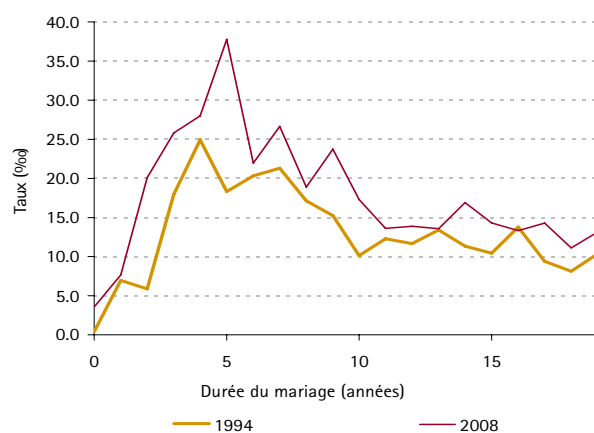
Graphique 26: Taux de divorces selon la durée du mariage et l'année du divorce, 1994, 2001 et 2008 (%/1000)



Source: STATEC

Rappelons que la divortialité d'une population est la propension au divorce de cette population. Elle peut être mesurée à l'aide du taux de divortialité qui équivaut au nombre de divorces prononcés pendant une période, en général une année, par rapport à la population totale. L'évolution du taux de divortialité de 1994 à 2008 confirme l'impact de la durée du mariage (voir graphique 27 qui présente les taux de divortialité de 1994 et de 2008, selon la durée du mariage) Les taux de divortialité sont très élevés pour les durées de mariage assez courtes : 37.8 pour mille après 5 ans de mariage. Par la suite, ils baissent graduellement et atteignent 3.6 pour mille après 19 ans de mariage. En 2008, le taux de divortialité est beaucoup plus élevé pour les durées de mariage courtes qu'en 1994, mais les taux de 1994 et 2008 se rapprochent pour des durées de mariage plus longues.

Graphique 27: Taux de divortialité (%/1000) selon la durée de mariage (1994 et 2008)



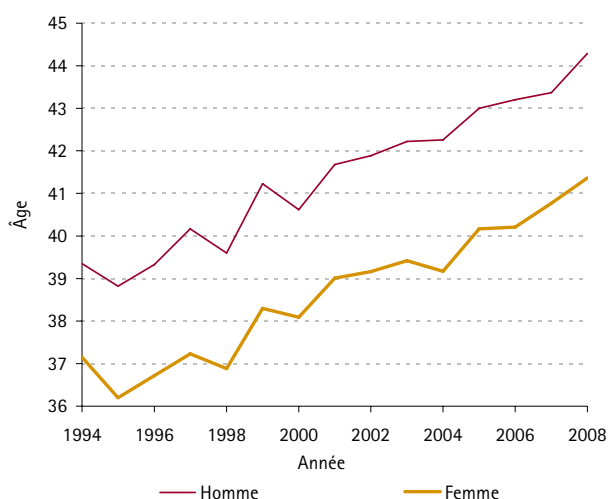
Source: STATEC

Actuellement, on ne dispose pas de données sur la dissolution des unions libres. Mais plusieurs études et recherches montrent que ces ruptures sont plus fréquentes que celles des mariages. En Europe, 40% des unions libres se rompent dans les quinze années ; ce taux atteignant même les 60% aux Etats-Unis. Ces recherches montrent également que le taux de dissolution d'un mariage est deux fois plus élevé s'il y avait une union libre avant le mariage. Seulement 15 à 25% des mariages « directs » sont dissous dans les quinze années (Andersson, 2003).

5.7 Le divorce selon l'âge

Au Luxembourg, les couples mariés divorcent à des âges de plus en plus élevés. En effet, l'âge moyen au divorce ne cesse d'augmenter au cours des quinze dernières années. Pour les femmes cet âge passe, entre 1994 et 2008, de 37.2 ans à 41.4 ans ; pour les hommes de 39.4 ans à 44.3 ans. En quinze ans, l'âge moyen au divorce a donc augmenté de 4.2 années pour les femmes et de 4.9 années pour les hommes. Cette augmentation de l'âge au divorce est due largement à l'augmentation de l'âge moyen au mariage.

Graphique 28: Âge moyen au divorce (1994-2008)



Source: STATEC

Un autre indicateur confirme que les divorces arrivent à des âges plus tardifs que dans le passé. Ainsi, entre 1994 et 2008, l'âge médian au divorce¹, passe, pour les hommes, de 38.0 ans à 43.0 ans. Pour les femmes, il était de 36.0 ans en 1994 et de 41.0 ans en 2008. En d'autres mots, en 2008, 50% des divorcés hommes avaient un âge inférieur à 43.0 ans. Pour les femmes, 50% d'entre elles avaient moins de 41.0 ans. L'augmentation est donc identique pour les femmes et pour les hommes, soit cinq années.

La distribution des divorces selon l'âge au divorce (voir tableau 9) révèle qu'ils surviennent le plus fréquemment entre 30 et 44 ans et cela aussi bien pour les femmes que pour les hommes. L'augmentation de l'âge moyen et de l'âge médian au divorce s'explique par le fait que les personnes de 25 à 34 ans divorcent moins que par le passé. La diminution de la part des divorces dans cette classe d'âge est due au recul des mariages à cet âge des hommes². Inversement, les personnes de plus de 45 ans divorcent plus qu'auparavant ; ce qui est notamment dû au vieillissement de la population.

Tableau 9: Distribution (%) des divorces selon l'âge au divorce (1994 et 2008)

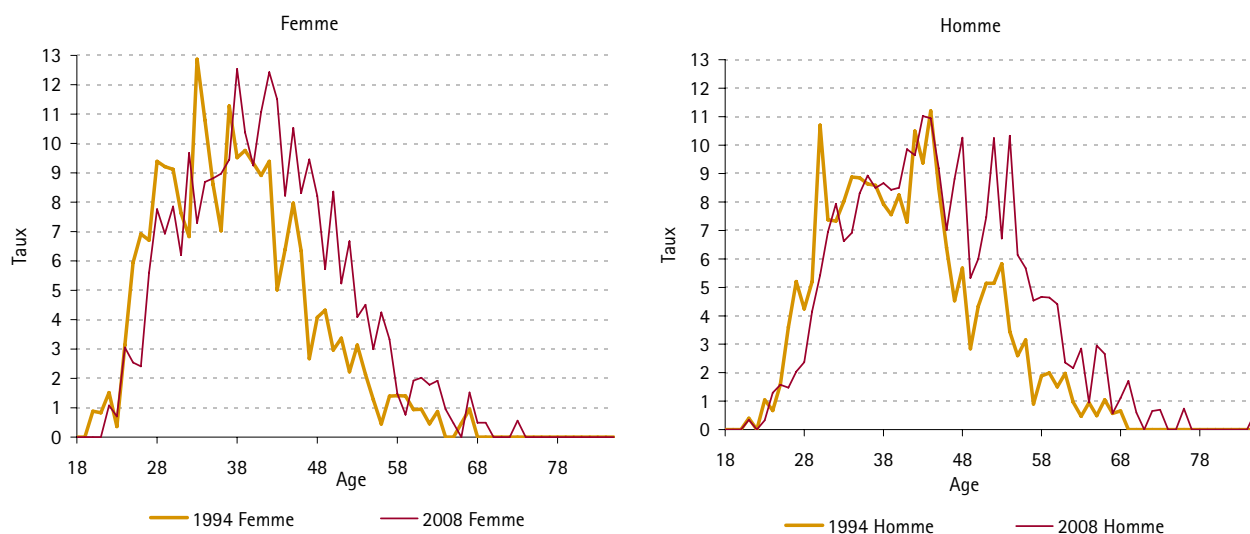
	1994		2008	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	en %			
-20 ans	-	-	-	-
20-24	0.9	2.6	0.6	1.4
25-29	9.9	18.0	4.0	8.7
30-34	21.7	23.6	12.5	14.8
35-39	20.1	21.6	17.4	20.4
40-44	20.6	16.4	21.9	22.1
45-49	11.4	9.4	16.3	16.3
50-54	8.1	4.6	14.1	9.8
55-59	3.3	1.9	7.7	3.7
60-64	1.7	1.0	3.2	2.1
65-69	0.7	0.4	1.7	0.6
70-74	-	-	0.3	0.1
75-79	-	-	0.1	-
80-84	-	-	-	-
85+	-	-	0.1	-
Inconnu	1.6	0.6	-	-
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC

¹ La médiane est la valeur qui partage la distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de l'âge au divorce, la médiane est l'âge au-dessous duquel se situent 50 % des divorces. C'est de manière équivalente l'âge au-dessus duquel se situent 50 % des divorces.

² En 1994, 59.4% des mariages concernaient des hommes âgés de 25 à 34 ans contre 49.3% en 2008.

Graphique 29: Taux de divortialité (%o) selon l'âge (1994 vs 2008)



Source: STATEC

Globalement, les taux de divortialité ont augmenté depuis 1994. Désagrégé par groupes d'âge et par sexe (voir graphique 29), les taux suivent cependant la même tendance générale que par le passé. Les taux de divortialité par âge indiquent, qu'en 2008, le taux de divortialité est le plus élevé pour les femmes de 38 ans (12,5 pour 1 000 femmes). Pour les hommes, le taux le plus élevé est de 11,0 pour 1 000 hommes à l'âge de 43 ans. Jusqu'à 50 ans, le taux de divortialité est plus élevé pour les femmes que les hommes. Pour les âges plus élevés, la situation s'inverse. On doit cela au fait que l'épouse est en moyenne plus jeune que le mari.

La ressemblance de l'allure générale de la divortialité dans le graphique 29, ne doit cependant pas cacher que les courbes de divortialité de 2008 (que ce soit pour les hommes ou les femmes) se sont décalées vers la droite dans la comparaison avec l'année 1994. Il n'est plus rare désormais de voir des personnes divorcer au bout de 20, 30 ou 40 ans de vie commune et donc à des âges assez élevés. En quinze ans, le pourcentage des divorces des personnes de 60 ans et plus a fortement augmenté. Pour ces âges, le taux de divortialité a été multiplié par 2,4 et ce aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

L'augmentation des divorces à des âges plus avancés s'explique par différents phénomènes. Cette période de la vie est un cap particulièrement difficile à négocier. En effet, le couple est souvent marié depuis deux ou trois décennies. Vient alors l'heure des grandes remises en question. Le problème de la garde des enfants n'est plus d'actualité, puisque ces derniers ont généralement quitté le foyer familial. Les époux ont encore le temps de refaire leur vie, d'où un grand nombre de séparations chez les quinquagénaires.

A ces âges, survient également la cessation d'activité et la retraite modifiant profondément la vie du couple. Certains ménages se brisent et cela malgré les 20, 30 ou 40 ans de vie commune.

Les différences entre nationalités selon l'âge moyen au divorce, ne sont pas toutes significatives du point de vue statistique (au seuil de 5%) comme le montrent les tableaux 10 et 11. L'âge moyen au divorce des hommes de nationalité luxembourgeoise est de 42,18 ans (sur l'ensemble de la période 1994-2008). Une différence d'âge au divorce significative existe avec les Portugais, dont l'âge moyen au divorce est de 4,48 années moins élevé que celui des Luxembourgeois.

Tableau 10: Différence d'âge moyen au divorce entre Luxembourgeois et Etrangers (moyenne 1994-2008)

Nationalité de l'époux	Autre nationalité	Différence âge moyen	Std. Error	Sig.	95% Confidence Interval	
					Lower Bound	Upper Bound
Luxembourg	Allemagne	-1.67	0.556	0.431	-3.96	0.61
	Belgique	0.16	0.432	1.000	-1.62	1.94
	France	0.38	0.344	0.999	-1.03	1.79
	Italie	-0.53	0.420	0.996	-2.26	1.20
	Espagne	0.25	1.189	1.000	-4.64	5.14
	Portugal	4.48	0.265	0.000	3.38	5.57
	Pays-Bas	-3.00	0.975	0.392	-7.01	1.01
	Angleterre	0.31	0.878	1.000	-3.31	3.92
	Autres	4.35	0.351	0.000	2.90	5.79

N.B. : Différences significatives en rouge

Source: STATEC

Tableau 11: Différence d'âge moyen au divorce entre Luxembourgeoise et Etrangères (moyenne 1994-2008)

Nationalité de l'épouse	Autre nationalité	Différence âge moyen	Std. Error	Sig.	95% Confidence Interval	
					Lower Bound	Upper Bound
Luxembourg	Allemagne	-1.47	0.481	0.407	-3.45	0.51
	Belgique	-0.47	0.376	0.997	-2.01	1.08
	France	0.22	0.312	1.000	-1.06	1.50
	Italie	0.13	0.425	1.000	-1.61	1.88
	Espagne	0.56	1.024	1.000	-3.65	4.77
	Portugal	4.51	0.250	0.000	3.48	5.53
	Pays-Bas	-0.97	0.848	0.998	-4.46	2.52
	Angleterre	-1.68	0.936	0.954	-5.54	2.17
	Autres	3.29	0.281	0.000	2.13	4.44

N.B. : Différences significatives en rouge

Source: STATEC

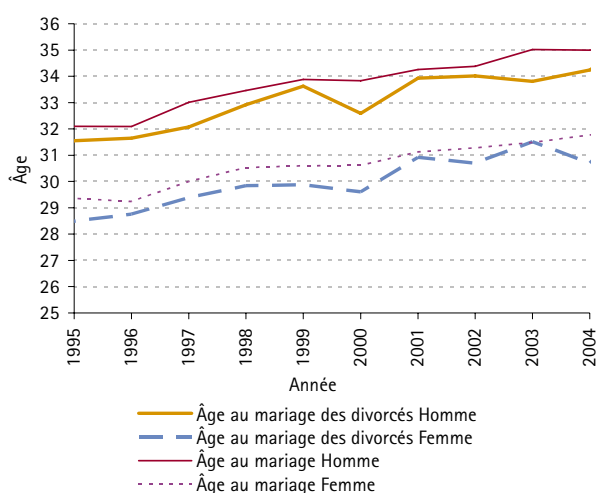
L'âge moyen au divorce est de 39.43 années pour les femmes luxembourgeoises. Une différence significative avec l'âge moyen au divorce des Portugaises peut être notée. L'âge moyen au divorce de ces dernières est de 4.51 années inférieur à celui des Luxembourgeoises.

5.8 Le divorce selon l'âge au mariage

Une relation inverse entre l'âge au mariage et la probabilité de divorcer a été observée dans différentes études (Mocan, 1989 ; Festy et Prioux, 1975). En d'autres mots, la probabilité de divorcer diminue avec l'âge au mariage. Dourleijn et Liefbroer (2004) expliquent la plus grande fragilité des unions formées par des conjoints jeunes par un choix trop hâtif et par un manque de maturité.

Ce phénomène est également observé au Luxembourg (voir graphique 30)¹. L'âge moyen au mariage des personnes divorcées est inférieur d'environ 1 année à l'âge moyen au mariage global.

Graphique 30: Âge moyen au mariage et âge moyen au mariage des personnes divorcées (mariages 1994-2004)

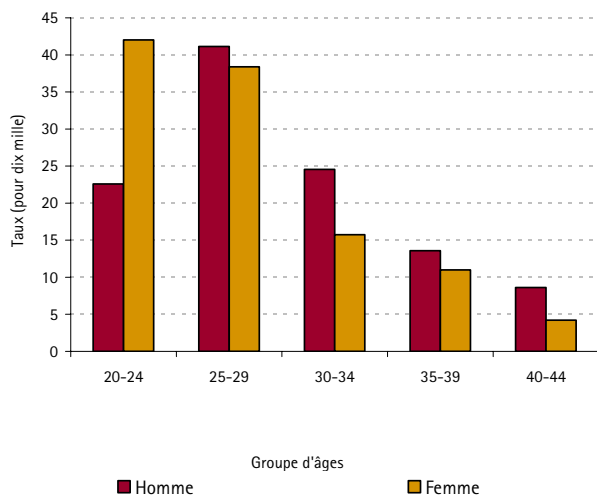


Source: STATEC

¹ Seuls les divorces se rapportant à des mariages conclus à partir de 1994 ont été pris en compte. En effet, il n'est pas indiqué de prendre en compte l'ensemble des divorces depuis 1994 puisque ces divorces se rapportent, en partie, à des mariages antérieurs à 1994. De même, les divorces se rapportant à des mariages célébrés à partir de 2005 n'ont pas été pris en compte vu le faible effectif de ce groupe.

Le taux de divorce, c'est-à-dire le nombre de divorces de l'année sur la population moyenne de l'année, après cinq ans de mariage, est révélateur du fait que plus l'âge au mariage est tardif, plus le taux de divorce est faible. Cette observation vaut encore plus pour les femmes que pour les hommes (voir graphique 31).

Graphique 31: Taux de divorce (pour 10 000), 5 ans après le mariage, selon l'âge au mariage (moyenne 1994-2008)



Source: STATEC

41.1 sur 10 000 des hommes qui se marient entre 25 et 29 ans divorcent après 5 années de mariage contre 38.4 sur 10 000 pour les femmes. Ce taux est encore plus élevé pour les femmes qui se marient entre 20 et 24 ans. 42.0 sur 10 000 d'entre elles divorcent. Par

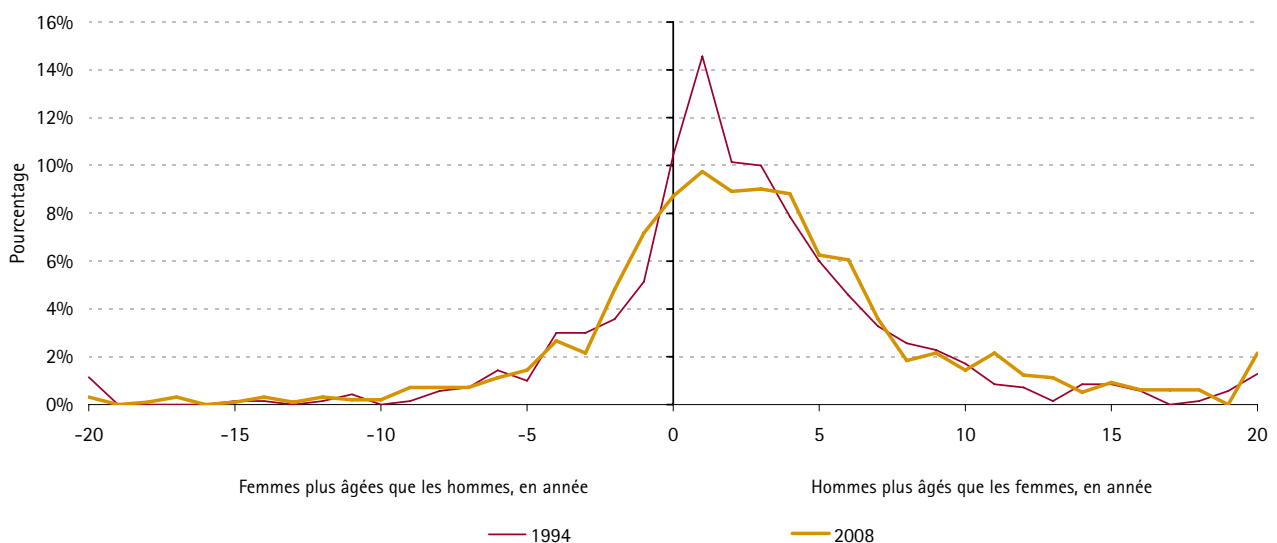
contre, plus l'âge au mariage est tardif, moins le taux de divorce sera élevé : 13.6 d'hommes sur 10 000 qui se marient entre 35 et 39 ans divorcent après 5 années de mariage contre 11.0 sur 10 000 des femmes. A noter que les taux de divorce sont toujours plus élevés pour les hommes que pour les femmes, à l'exception de celles qui se marient entre 20 et 24 ans.

5.9 Le divorce selon la différence d'âge des époux

Certaines recherches laissent à penser que plus la différence d'âge entre les époux est grande, plus la probabilité de divorcer est importante (Tjøtta et Vaage, 2008). Mais d'autres enquêtes, menées notamment aux Etats-Unis, ne confirment pas cette conclusion (Bramlett et Mosher, 2002). Au Luxembourg, la différence d'âge entre les deux époux ne semble pas avoir d'impact sur la probabilité de divorcer (voir graphique 32).

En effet, au cours des quinze dernières années, la majorité des divorces prononcés concernent des couples au sein desquels l'écart d'âge est faible. En 2008, pour 39.4% des divorcés, il y avait un écart d'âge de moins de deux ans. On peut ajouter que les hommes sont généralement plus âgés que les femmes dans les couples qui divorcent. C'est le cas pour 67.8% des divorces en 2008. Cela est dû au fait que les hommes se marient à des âges plus élevés que les femmes.

Graphique 32: Fréquence (%) de la différence d'âge entre les époux au moment du divorce, 1994 et 2008)



Source: STATEC

6. Evolution des caractéristiques personnelles du mariage au divorce

Pour l'analyse des caractéristiques personnelles au moment du divorce et pour la comparaison avec les caractéristiques au moment du mariage, on s'est appuyé sur un échantillon de divorces et de mariages, selon la méthodologie explicitée ci-après.

Le Statec dispose, à la base, de deux fichiers distincts concernant les mariages et les divorces. Il n'est pas possible de mettre ces deux fichiers directement en relation, c'est-à-dire de retrouver les mariages correspondant aux divorces. En effet, aucun identifiant n'est attribué à ces événements (et aux différents membres du couple). Il a donc fallu relier les divorces aux mariages correspondants via la création d'un identifiant, conçu pour l'occasion.

L'identifiant a été construit, dans les deux fichiers comme suit : année de mariage – mois de mariage – jour de mariage – âge au mariage homme – âge au mariage femme. Seules ces variables peuvent être prises en compte, car communes aux deux fichiers.

Le « fichier mariages » contenait initialement 30 687 observations (sur la période 1994 et 2008). L'identifiant devant être unique à chaque événement, les identifiants se retrouvant au minimum deux fois ont été éliminés, pour aboutir à un fichier final de 29 440 observations. 1 247 observations ont donc été retirées, soit « une perte » de 4.1%.

Le « fichier divorces », ne prend en compte que les divorces pour lesquels le mariage a été contracté à partir de 1994. A la base, 4 917 divorces sont pris en compte. Comme pour le fichier « mariages », les identifiants présents au minimum deux fois dans la base de données, ont été retirés. Au final, ce fichier comprend 4 885 cas de divorces, soit une diminution de 32 cas (-0.6%).

Après ces différentes opérations, les deux bases de données sont fusionnées sur base de l'identifiant créé. Dans un premier temps, le fichier comprenait 32 711 observations. Pour certains divorces, nous ne possédions pas d'information sur le mariage (par exemple cas d'un mariage à l'étranger). Ces cas ont été retirés. Au final, il ne reste que les mariages sans divorces et les divorces pour lesquels on a une information sur le mariage. Le fichier comprend :

- 29 440 cas, soit une perte de 3 271 observations par rapport au fichier initial ;
- 1 614 divorces pour lesquels on a une information sur le mariage, soit 33% des divorces.

Deux raisons expliquent ce faible pourcentage de divorces pour lesquels on possède de l'information sur le mariage :

- certains divorcés se sont mariés à l'étranger et, dans ce cas, le Statec ne dispose pas de données sur le mariage ;
- l'identifiant créé est loin d'être parfait.

Dans le fichier, les variables (potentiellement) explicatives des divorces sont au nombre de onze :

- âge au mariage des deux époux ;
- durée du mariage ;
- activité professionnelle des époux ;
- nationalité au moment du mariage des conjoints ;
- état civil avant le mariage des époux ;
- nombre de mariages antérieurs de chacun des époux.

Mais au final, on se limitera ici à deux caractéristiques personnelles, à savoir l'activité et la nationalité, les autres caractéristiques ayant déjà décrites précédemment.

6.1 Activité et statut professionnel

62.8% des hommes qui ne travaillaient pas au moment du mariage, travaillaient lors du divorce, alors que 13.3% des hommes qui étaient actifs au moment du mariage ne l'étaient plus lors du divorce.

Il existe, par ailleurs, une différence significative entre les statuts professionnels d'employé et d'ouvrier. Si 74.3% des employés ont gardé le même statut professionnel entre le mariage et le divorce, ce n'est le cas que pour 56.2% des ouvriers (cf. tableau 12).

Tableau 12: Evolution de l'activité du mariage au divorce (hommes)

Mariage	Divorce	
	non actif	actif
		en %
non actif	37.2	62.8
actif	13.3	86.7
	autres	employé
autres	75.2	24.8
employé	25.7	74.3
	autres	ouvrier
autres	85.6	14.4
ouvrier	43.8	56.2

Au Luxembourg, un peu plus de la moitié (51.8%) des femmes qui étaient inactives au moment de se marier le sont encore au moment du divorce. Logiquement, 48.2% des femmes qui ne travaillaient pas au moment du mariage, travaillaient lors du divorce. Dans le sens inverse, 21.2% des femmes qui étaient actives au moment du mariage ne l'étaient plus lors du divorce (cf. tableau 13).

En ce qui concerne le statut professionnel, 73.3% des employées ont le même statut lors du divorce. Tel n'est pas le cas pour les ouvrières : seulement 39.7% des ouvrières au moment du mariage le sont toujours lors du divorce (cf. tableau 13).

Tableau 13: Evolution de l'activité du mariage au divorce (femme)

Mariage	Divorce	
	non actif	actif
		en %
non actif	51.8	48.2
actif	21.2	78.8
	autres	employé
autres	73.7	26.3
employé	26.7	73.3
	autres	ouvrier
autres	87.5	12.5
ouvrier	60.3	39.7

34.8% des couples composés de deux non-actifs gardent cette configuration au moment du divorce alors que 44.3% des couples ayant un actif et 73.8% des couples comprenant deux actifs, lors du mariage, gardent la même configuration lors du divorce (cf. tableau 14).

Lorsqu'un changement de statut s'opère, il est le plus souvent bénéfique, en tout cas d'un point de vue professionnel. En effet, parmi les couples comprenant deux personnes inactives lors du mariage, ils sont 34.8% à avoir un actif et 30.4% à avoir deux actifs au moment du divorce. Parmi les couples avec une personne active au moment du mariage, ils sont 44.0% à avoir deux actifs au moment du divorce et seulement 11.7% qui ne comptent plus d'actif. En ce qui concerne les couples avec deux actifs au moment du mariage, ils sont 19.0% à n'avoir qu'une seule personne active au moment du divorce et 7.1% à n'avoir plus d'actif au moment du divorce.

Tableau 14: Evolution de l'activité du mariage au divorce

Mariage	Divorce		
	pas d'actif	un actif	deux actifs
			en %
pas d'actif	34.8	34.8	30.4
un actif	11.7	44.3	44.0
deux actifs	7.1	19.0	73.8

Au Luxembourg, les divorces concernent une majorité de couples (66.9%) où les deux membres du ménage travaillent, contre 24.6% comprenant un seul actif et 8.5% deux non-actifs.

6.2 Nationalité

Une étude suisse (Vi Cao, Fragnière and al., 2009) a montré que le contexte culturel semble jouer un rôle important dans la stabilité conjugale : pour les couples dont les deux partenaires sont des citoyens suisses, la probabilité de divorcer est moindre que pour les couples dans lesquels un partenaire est suisse et l'autre vient d'un autre pays occidental. Selon la même étude concernant la Suisse, les couples où les deux partenaires sont de nationalité étrangère ont également tendance à avoir un taux élevé de divorces.

Au Luxembourg, un cinquième des personnes de nationalité étrangère au moment du mariage sont devenues luxembourgeoises au moment du divorce (18.9% pour les hommes et 20.8% pour les femmes).

Tableau 15: Evolution de la nationalité du mariage au divorce (hommes)

Nat Mariage	Nat divorce							Total
	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Italie	Portugal	Autres	
								en %
Allemagne	32.5	52.5	2.5	2.5	2.5	2.5	5.0	100.0
Belgique	16.1	-	82.1	1.8	-	-	-	100.0
France	17.4	-	1.4	78.3	2.9	-	-	100.0
Italie	21.7	1.7	-	1.7	66.7	-	8.3	100.0
Portugal	17.4	-	0.6	0.6	0.6	74.2	6.5	100.0
Autres	17.4	-	2.1	2.1	1.4	5.6	71.5	100.0

Source: STATEC

Tableau 16: Evolution de la nationalité du mariage au divorce (femme)

Nat Mariage	Nat divorce							Total
	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Italie	Portugal	Autres	
								en %
Allemagne	19.2	65.4	-	-	-	7.7	7.7	100.0
Belgique	20.3	-	76.3	1.7	-	-	1.7	100.0
France	19.1	-	2.1	74.5	-	3.2	1.1	100.0
Italie	25.4	3.2	-	0.0	66.7	1.6	3.2	100.0
Portugal	23.1	1.3	-	1.9	-	66.7	7.1	100.0
Autres	19.1	0.4	2.5	1.7	0.8	3.0	72.5	100.0

Source: STATEC

Les tableaux 15 et 16, reprenant les nationalités les plus présentes au Luxembourg, montre que, majoritairement, les personnes n'ont pas changé de nationalité entre le moment où elles se sont mariées et le moment où elles ont divorcé. Mais des différences existent entre les nationalités. Pour les hommes, si plus de 80% de belges n'ont pas changé de nationalité entre le mariage et le divorce, c'est le cas pour seulement 52.5% des Allemands (et 65.4% des allemandes). Quand un changement de nationalité se produit pour les Allemands, c'est le plus souvent vers la nationalité luxembourgeoise. 32.5% des hommes qui étaient Allemands au moment du mariage sont Luxembourgeois au moment du divorce.

Pour 77.8% des couples il n'y a pas de changement de nationalité entre le mariage et le divorce. La part des couples où les deux membres changent de nationalité entre le mariage et le divorce est de 7.4%. Les femmes changent un peu plus souvent que les hommes de nationalité entre le mariage et le divorce : 16.5% pour les femmes contre 13.1% pour les hommes.

Tableau 17: Evolution de la nationalité du mariage au divorce

	Femme		Total
	Pas de changement de nationalité	Changement de nationalité	
Homme			en %
Pas de changement de nationalité	77.8	9.1	86.9
Changement de nationalité	5.7	7.4	13.1
Total	83.5	16.5	100

7. L'état matrimonial de la population en 1991 et 2001

Les recensements de la population, des bâtiments et des logements (RP) fournissent les données de l'état matrimonial¹ de l'ensemble de la population luxembourgeoise. Le tableau 18 donne la répartition des personnes de 18 ans et plus selon l'état matrimonial, lors des deux derniers recensements (1991 et 2001). La proportion des célibataires des deux sexes, est relativement stable entre les deux recensements : 24.8% en 1991 et 25.6% en 2001. En 2001, 29.3% des hommes de plus de 18 ans étaient célibataires contre 22.1% des femmes. La proportion des personnes mariées diminue légèrement entre 1991 et 2001. Elle est de 61.3% pour les hommes et de 57.2% pour les femmes en 2001 (contre 63.5%, respectivement 58.3% en 1991). La proportion de veufs ne bouge pas beaucoup entre 1991 et 2001. Elle est de 2.9% chez les hommes et de 13.3% chez les femmes en 2001. Entre 1991 et 2001, la proportion des divorcés est passée de 4.8% à 6.0% chez les hommes et de 5.2% à 7.0% chez les femmes.

On trouve environ 10 000 célibataires de plus chez les hommes que chez les femmes en 2001. Les veuves (23 275) sont 4.9 fois plus nombreuses que les veufs (4 751) et le nombre de divorcées (12 223) représente 1.2 fois celui des divorcés (9 995). Une espérance de vie plus importante, un plus jeune âge au mariage et un remariage moins fréquent chez les femmes expliquent ces différences.

On constate, d'après la répartition de l'état matrimonial par âge en 2001, que, pour les deux sexes, la proportion de célibataires diminue rapidement à partir de l'âge de 18 ans pour atteindre avec 8.7% son point le plus faible chez les 50-54 ans. La proportion des célibataires augmente chez les personnes âgées et est d'environ 10% chez les 85 ans et plus.

Par ailleurs, on observe une faible proportion de divorcés chez les jeunes comme chez les personnes âgées. La proportion maximale atteint 10.2% chez les hommes de 45-49 ans et 12.5% chez les femmes de la même catégorie d'âge. Le veuvage est surtout fréquent chez les femmes et les personnes d'âges avancés : chez les 65 ans et plus, il atteint 14.2% chez les hommes et 49.6% chez les femmes. Parmi les 90-94 ans, 57.4% des hommes et 83.3% des femmes sont veufs, resp. veuves.

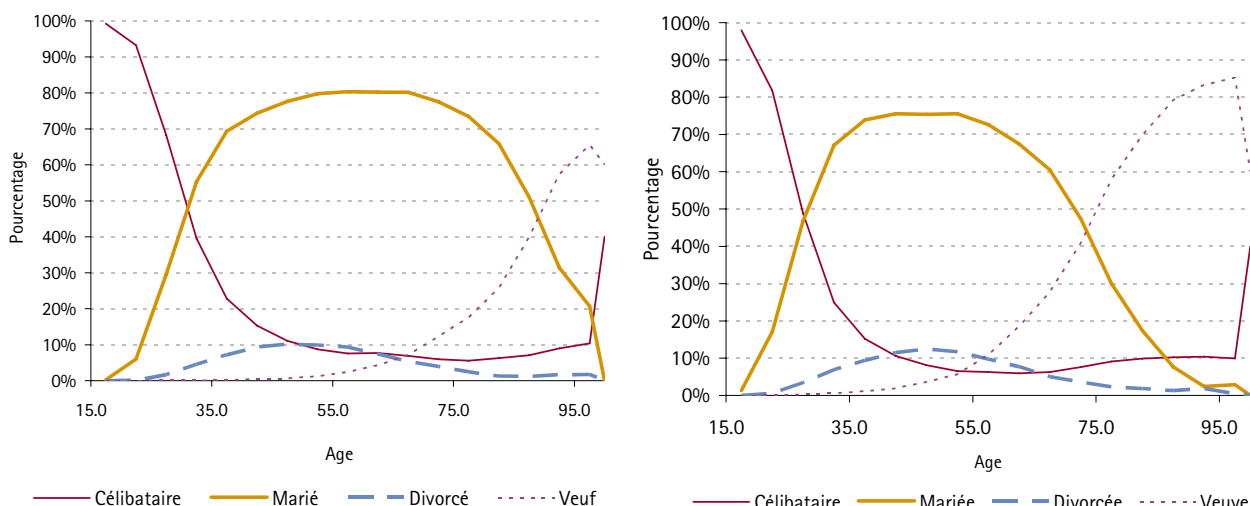
Tableau 18: Population de 18 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial (RP1991 et RP2001)

	Unité	Homme		Femme		Total	
		1991	2001	1991	2001	1991	2001
Célibataire	n	42 165	48 766	33 663	38 655	75 828	87 421
	%	28.40%	29.30%	21.30%	22.10%	24.80%	25.60%
Marié/e	n	94 171	102 063	91 909	100 168	186 080	202 231
	%	63.50%	61.30%	58.30%	57.20%	60.80%	59.20%
Veuf/ve	n	4 898	4 751	24 024	23 275	28 922	28 026
	%	3.30%	2.90%	15.20%	13.30%	9.50%	8.20%
Divorcé/e	n	7 055	9 995	8 133	12 223	15 188	22 218
	%	4.80%	6.00%	5.20%	7.00%	5.00%	6.50%
Pas d'information	n	-	803	-	901	-	1704
	%	0.00%	0.50%	0.00%	0.50%	0.00%	0.50%
Total	n	148 289	166 378	157 729	175 222	306 018	341 600
	%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Source: STATEC

¹ N'est pris en considération que l'état matrimonial reconnu par la loi. Les cohabitations de fait ne sont donc pas prise en compte.

Graphique 33: Etat matrimonial selon le groupe d'âge et le sexe, RP2001



Source: STATEC

L'indice de nuptialité des célibataires diminue au cours du temps. Entre 1991 et 2001, la proportion des personnes mariées baisse (cf. graphique 34) Cette baisse est particulièrement prononcée chez les hommes de moins de 65 ans et, surtout, chez les moins de 40 ans. En 1991, 41.3% des hommes de 25 à 29 ans sont mariés. En 2001, la proportion n'est plus que de 29.6%, soit une diminution de 11.7 points de %. Aux âges plus avancés, la proportion d'hommes mariés augmente, en raison principalement de la baisse de la mortalité féminine qui réduit le veuvage. Ainsi, pour les 85-89 ans, la proportion d'hommes mariés passe de 41.7% en 1991 à 51.0% en 2001.

Les changements vont dans le même sens pour les femmes. Tandis que 58.1% des femmes de 25 à 29 ans sont mariées en 1991, leur proportion n'est plus que de 46.8% en 2001, soit une baisse de 11.3 points. La réduction de la mortalité masculine fait augmenter la proportion de femmes mariées, surtout chez les sexagénaires. En 1991, 51.8% des femmes de 65 à 69 ans sont mariées. La proportion atteint 60.5% en 2001, soit une hausse de 8.7 points.

Nous pouvons conclure qu'il existe une chute de la nuptialité et que les jeunes vivent aujourd'hui beaucoup moins en couple qu'auparavant. Par exemple, 52.5% des hommes de 25 à 34 ans ne sont pas mariés en 2001 en regard des 42.3% en 1991.

Graphique 34: Proportion des personnes mariées selon le groupe d'âge et le sexe (RP1991 et RP2001)



Source: STATEC

Tableau 19: Proportion de personnes, âgées de 18 ans et plus, mariées à l'âge x (RP 1981, RP1991 et RP2001)

	20 ans		30 ans		40 ans		50 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
RP2001	1.3	6.4	43.7	61.4	72.3	75.0	79.8	76.7
RP1991	2.6	11.2	59.2	71.2	79.8	79.5	82.0	78.4
RP1981	3.6	22.3	72.8	80.3	81.3	82.7	84.1	81.0

Source: STATEC

Comme déjà souligné dans cette publication, la proportion des personnes mariées est en diminution dans le temps et ce quelque soit l'âge pris en considération. Si à 20 ans cette proportion est extrêmement faible (surtout pour les hommes), elle augmente avec l'âge. Lors du recensement de 2001, à 50 ans, moins de 80% de la population (âgée de 18 ans et plus) est mariée : 79.8% des hommes et 76.7% des femmes. Lors du recensement de 1981, plus de huit personnes sur dix étaient mariées : 84.1% des hommes et 81.0% des femmes. En 20 ans, une diminution de l'ordre 4.3 points de % est constatée pour les deux sexes.

Aux jeunes âges, une différence importante existe entre les femmes et les hommes même si elle a tendance à se réduire dans le temps. En 1981, 3.6% des hommes étaient mariés à l'âge de 20 ans contre 22.3% des femmes. En 2001, seulement 1.3% des hommes étaient mariés à ce même âge contre 6.4% des femmes.

Le tableau 19 montre, par ailleurs, un effet de rattrapage. Si l'on se marie moins jeune actuellement que dans le passé, on se marie plus aux âges plus avancés que jadis. A l'âge de 30 ans, la proportion des hommes mariés est de 29.1 points de % inférieur en 2001 à ce qu'elle était en 1981 (43.7 % contre 72.8%). A l'âge de 50 ans, la différence entre 1981 et 2001 est réduite à 4.3 points de % : 84.1% d'hommes mariés à 50 ans en 1981 contre 79.8% en 2001.

Des différences significatives existent entre les nationalités. En ce qui concerne les personnes de sexe masculin, les résultats du recensement de la population de 2001 sont les suivants (voir tableau 20):

- les hommes luxembourgeois se marient moins que certains groupes d'étrangers présents au Luxembourg. Si 77.9% des Luxembourgeois (âgés de 18 ans et plus) sont mariés à l'âge de 50 ans, c'est le cas pour 92.8% des Portugais et 91.5% des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Par contre, seulement 66.9% des hommes de nationalité française sont mariés à 50 ans ;
- la part des hommes célibataires est pratiquement identique pour les Luxembourgeois, les Allemands et les Italiens (entre 11.1% et 12.8%). Si la part des Français mariés et âgés de 50 ans est plus basse que celle des Luxembourgeois, c'est également le cas pour les célibataires (8.6% de célibataires parmi les Français résidant au Luxembourg). Les Portugais et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie ne sont, par contre, que 1.7% et 2.1% à être célibataires à 50 ans ;
- en 2001, les Français sont, à l'âge de 50 ans, la nationalité qui compte le plus de divorcés (23.8% de la population de nationalité française résidant au Luxembourg) et les Portugais le moins (3.6%). La part des divorcés parmi les hommes de nationalité luxembourgeoise est de 9.9% ;
- la part des veufs, à 50 ans, est très faible (p.ex. 1.4% pour les Portugais). La part des Luxembourgeois veufs à cet âge est de 0.9%.

Tableau 20: Proportion d'hommes, âgés de 18 ans et plus, par situation familiale (RP2001)

Sexe	Nationalité	Âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf	Pas de réponse	Total
HOMMES	Nationaux	20	98.9	0.7	-	-	0.3	100.0
		30	60.3	35.8	3.7	-	0.2	100.0
		40	21.5	68.1	9.6	0.2	0.6	100.0
		50	11.1	77.9	9.9	0.9	0.2	100.0
	Belge	20	100.0	-	-	-	-	100.0
		30	55.4	39.9	4.1	-	0.5	100.0
		40	21.2	66.0	12.8	-	-	100.0
		50	6.9	78.2	14.9	-	-	100.0
	Française	20	95.8	2.8	-	-	1.4	100.0
		30	57.0	40.6	1.7	-	0.7	100.0
		40	24.5	63.6	11.3	-	0.7	100.0
		50	8.6	66.9	23.8	0.7	-	100.0
	Allemande	20	100.0	-	-	-	-	100.0
		30	58.1	37.1	3.2	-	1.6	100.0
		40	21.3	66.7	11.1	-	0.9	100.0
		50	12.5	69.3	18.2	-	-	100.0
	Italienne	20	97.8	1.1	-	-	1.1	100.0
		30	60.7	37.2	1.6	-	0.5	100.0
		40	16.6	74.5	8.3	0.7	-	100.0
		50	12.8	76.5	9.4	1.3	-	100.0
	Portugaise	20	95.8	2.9	-	-	1.3	100.0
		30	28.4	65.9	4.7	0.3	0.7	100.0
		40	6.7	85.8	6.3	0.3	0.9	100.0
		50	1.7	92.8	3.6	1.4	0.5	100.0
	Autre UE	20	100.0	-	-	-	-	100.0
		30	63.3	33.1	1.8	-	1.8	100.0
		40	14.0	79.9	6.1	-	-	100.0
		50	8.5	84.6	6.9	-	-	100.0
Yougo-Albanie	20	95.8	4.2	-	-	-	100.0	
	30	23.8	74.6	-	-	1.5	100.0	
	40	5.2	90.6	2.1	2.1	-	100.0	
	50	2.1	91.5	4.3	-	2.1	100.0	
Autre	20	98.4	1.6	0.0	-	-	100.0	
	30	32.5	62.5	4.2	-	0.8	100.0	
	40	12.0	81.5	4.3	1.1	1.1	100.0	
	50	3.3	88.5	6.6	1.6	-	100.0	

Source: STATEC

Un effet de décalage dans le temps est également observé entre certaines nationalités :

- à 30 ans, 40.6% des hommes français sont mariés pour 35.8% des Luxembourgeois. Par contre, à 40 ans, les Luxembourgeois sont plus nombreux que les Français à être mariés : 68.1% contre 63.6%. Cette différence s'accroît encore à l'âge de 50 ans, aux alentours de 9% ;
- si on compare les Luxembourgeois aux Portugais, on constate que plus de 65% des hommes portugais sont mariés à l'âge de 30 ans (65.9%) alors que pour les Luxembourgeois la part des hommes mariés, à cet âge, est de 35.8%. Plus de 65% des luxembourgeois sont mariés à 40 ans, soit une différence de 10 ans. D'autre part, la différence, de proportion d'hommes mariés, diminue avec l'âge. Si à 30 ans, la différence est de 30.1%, elle n'est plus que de 14.9% à 50 ans ;

les Français vivant au Luxembourg ont une propension à divorcer qui semble plus importante que celle des nationaux surtout aux âges plus avancés. En effet, à 40 ans, la part des Luxembourgeois divorcés est de 9.6% contre 11.3% des Français. Mais à 50 ans, les Français sont beaucoup plus nombreux à avoir divorcé que les nationaux : 23.8% contre 9.9%.

En ce qui concerne les différences de statut matrimonial entre hommes et femmes, on note d'abord que la proportion des femmes mariées et un peu plus élevée que celle des hommes. Par ailleurs, le pourcentage de divorcées et de veuves est plus important dans la population féminine que masculine. On observe néanmoins certaines tendances qui sont communes aux hommes et aux femmes :

- les femmes luxembourgeoises se marient moins que les femmes italiennes et portugaises présentes au Luxembourg : 74.5% des Luxembourgeoises (âgées de 18 ans et

- plus) sont mariées à l'âge de 50 ans, contre 84.7% des Italiennes et 89.4% des Portugaises. Par contre, seulement 68.3% des femmes de nationalité allemande sont mariées à l'âge de 50 ans ;
- la part des célibataires est plus ou moins identique pour les Luxembourgeoises, les Belges et les Françaises (entre 7.4% et 9.2%). Si la part des Allemandes mariées à l'âge de 50 ans est plus basse que celle des Luxembourgeoises, c'est également le cas pour les célibataires dont la part dans la population féminine allemande est de seulement 4.8%. Les Portugaises et les ressortissantes de l'ex-Yougoslavie ne sont, par contre, que 1.9% et 2.4% à être célibataires à 50 ans ;
 - en 2001, les Allemandes sont, à 50 ans, la nationalité qui compte le plus de divorcées (23.8% de l'ensemble des Allemandes âgées de 18 ans et plus) et les Portugaises le moins (5.1%). Le pourcentage de divorcées dans la population féminine luxembourgeoise est de 12.5% ;
 - la part des veuves, à 50 ans, est certes négligeable, mais bien plus élevée que celle des hommes. A cet âge, cette part oscille entre 0.0% et 9.8% (ressortissantes de l'ex-Yougoslavie). La part des Luxembourgeoises veuves à cet âge est de 5.1%.

Tableau 21: Proportion de femmes, âgées de 18 ans et plus, par situation familiale (RP2001)

Sexe	Nationalité	Âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuve	Pas de réponse	Total
								en %
FEMMES	Nationaux	20	98.1	1.3	-	-	0.6	100.0
		30	37.7	54.9	6.7	0.6	0.2	100.0
		40	12.2	73.3	12.4	1.6	0.4	100.0
		50	7.4	74.5	12.5	5.1	0.5	100.0
	Belge	20	95.5	2.3	-	-	2.3	100.0
		30	36.9	58.7	4.5	-	-	100.0
		40	14.1	68.6	16.0	0.6	0.6	100.0
		50	8.7	71.8	16.5	2.9	0.0	100.0
	Française	20	95.0	5.0	-	-	-	100.0
		30	45.8	48.2	4.7	0.7	0.7	100.0
		40	17.4	62.9	18.6	0.6	0.6	100.0
		50	9.2	73.5	13.0	4.3	-	100.0
	Allemande	20	97.9	2.1	-	-	-	100.0
		30	39.0	53.2	6.5	1.3	-	100.0
		40	22.0	69.7	7.3	0.9	-	100.0
		50	4.8	68.3	23.8	3.2	-	100.0
	Italienne	20	94.8	4.2	-	-	1.0	100.0
		30	39.5	55.3	5.3	-	-	100.0
		40	15.6	76.2	6.1	2.0	-	100.0
		50	5.8	84.7	5.8	2.9	0.7	100.0
	Portugaise	20	81.9	17.7	0.2	-	0.2	100.0
		30	13.4	81.3	4.7	0.2	0.5	100.0
		40	2.9	86.2	8.6	1.9	0.4	100.0
		50	1.9	89.4	5.1	2.9	0.6	100.0
	Autre UE	20	96.4	2.4	-	-	1.2	100.0
		30	44.1	52.2	3.7	-	-	100.0
		40	19.2	73.5	6.8	-	0.4	100.0
		50	10.7	77.2	8.1	3.4	0.7	100.0
	Yougo-Albanie	20	61.8	34.8	-	-	3.4	100.0
		30	8.7	86.1	3.5	-	1.7	100.0
40		3.6	89.1	5.5	-	1.8	100.0	
50		2.4	75.6	9.8	9.8	2.4	100.0	
Autre	20	83.3	16.7	-	-	-	100.0	
	30	14.7	78.3	4.1	0.5	2.3	100.0	
	40	5.6	83.8	8.5	1.4	0.7	100.0	
	50	6.8	86.4	6.8	-	-	100.0	

Source: STATEC

8. Conclusion

La nuptialité au Luxembourg est en baisse sur les quinze dernières années alors que la divortialité est en hausse. Ce phénomène se situe dans la « norme » de l'Europe occidentale. Il convient néanmoins de souligner que le Luxembourg se positionne parmi les pays où la divortialité est la plus intense. Aujourd'hui, on compte un divorce pour deux mariages par année. La baisse continue de la nuptialité (avec l'augmentation parallèle de la cohabitation) finira par réduire le nombre absolu des futurs divorces ; phénomène qui est déjà observé en 2008. Il ne suffit donc pas de ramener le nombre de divorces au nombre de mariages de la même année, mais d'exprimer l'incidence des divorces par rapport aux mariages qui en sont affectés.

Une partie de la baisse de la nuptialité est compensée par les partenariats qui sont « légalisés » au Luxembourg depuis 2004. Malheureusement, le STATEC ne dispose actuellement d'aucune statistique exhaustive en la matière. L'ampleur de ce nouveau type d'union est donc difficile à cerner au Luxembourg. Le recensement de la population de 2011 permettra de combler cette lacune dans les statistiques démographiques.

L'émergence de ces nouveaux comportements à l'égard du système matrimonial (à la fois mise en cause de l'institution du mariage et fragilité accrue des mariages effectivement conclus), est en train de bouleverser profondément le cycle de la vie familiale et, au-delà même de la famille, l'ensemble de la vie sociale. En effet, une bonne partie de l'accroissement du nombre des personnes isolées, des familles monoparentales, résulte directement de cette évolution et a toutes les chances de se poursuivre dans les années à venir. Le remariage ne vient pas (encore) atténuer les effets de l'augmentation de la divortialité. Après l'échec d'une union, les conjoints hésitent à refonder un nouveau foyer (Sardon, 1986).

Au final, des premières unions plus tardives, des unions qui prennent de plus en plus souvent la forme de cohabitations, et des cohabitations qui se transforment de moins en moins souvent en mariages, sont les trois composantes du déclin de la nuptialité en Europe (Prioux, 2006).

9. Bibliographie

- AMATO, P., *Explaining the intergenerational transmission of divorce*, in *Journal of Marriage and The Family*, n°58, p. 628-640, 1996.
- ANDERSSON, G., *The impact of children on divorce risks of Swedish women*, in *European Journal of Population*, n°13, p.109-145, 1997.
- ANDERSSON, G., PHILIPPOV, D., *Life-table representations of family dynamics in 16 FFS countries*, MPIDR working paper, 2001.
- ANDERSSON, G., *Dissolution of unions in Europe: a comparative overview*, MPIDR working paper, 2003.
- AXINN, W., THORNTON, A., *The influence of parent's marital dissolutions on children's attitudes toward family formation*, in *Demography*, n°33, p. 66-81, 1996.
- BECKER, G., LANDES, E. M., MICHAEL, R., *An economic analysis of marital instability*, in *Journal of Political Economy*, n°85, p. 1141-1187, 1977.
- BENNETT, N., BLANC, A. K., BLOOM, D. E., *Commitment and the modern union; Assessing the link between premarital cohabitation and subsequent marital stability*, in *American Sociological Review*, n°53, p. 127-138, 1988.
- BERRINGTON, A. et DIAMOND, I., *Marital dissolution among the 1958 British birth cohort : the role of cohabitation*, in *Population Studies*, n° 53, 1999.
- BERSCHIED, E., REIS, H.T., *Attraction and close relationships*, fourth ed, in GILBERT, D., FISKE, S., LINDZEY, G. (Eds.), *The Handbook of Social Psychology*, vol.2, New York, p. 193-281, 1998.
- BODSON, L., SEGURA J., *Le divorce au Luxembourg en droit et en chiffres*, cahier du CEPS, n° 2010-01, 2010.
- BOOTH, A. EDWARDS, J., *Âge at marriage and marital instability*, in *Journal of Marriage and The Family*, n°47, p. 67-75, 1985.
- BORSENERGER, M., *Le partenariat au Luxembourg*, in *sdf-puzzle*, n°4, 2004.
- BOZON, M., *Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie*, in *Population*, vol.45, n°2, p.327-360, 1990.
- BRACHER, M., SANTOW, G., MORGAN, S., TRUSSELL, J., *Marriage dissolution in Australia: Models and explanations*, in *Population Studies*, n°47, p. 403-425, 1993.
- BRAMLET, M, MOSHER, W., *Cohabitation, Marriage, Divorce, and Remarriage in the United States*, in *Vital and health statistics, series.23*, n°22, 2002.
- BUMPASS, L., CASTRO MARTIN, T., SWEET, J., *The impact of family background and early marital factors on marital disruption*, in *Journal of Family Issues*, n°12, p. 22-42, 1991.
- BUSFIELD, J., PADDON, M., *Thinking about children*, Cambridge University Press, Cambridge, 1977.
- CAMPBELL, A., CONVERSE, P. and RODGERS, W., *The quality of American life*, Russell Sage Foundation, New York, 1976.
- CARRASCO, V., *Le pacte civil de solidarité: une forme d'union qui se banalise*, Infostat Justice, n°97, 2007.
- CASSAN, F., MAZUY, M., CLANCHE, F., *Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes*, in *INSEE première*, n°797, 2001.
- CHERLIN, A., *The effect of children on marital dissolution*, in *Demography*, Vol. 14, p.265-272, 1977.

- CHERLIN, A., FURSTENBERG, F., *Stepfamilies in the US: a reconsideration*, in *American Sociological Review*, 359-381, 1994.
- CLARKE, L., BERRINGTON, *Socio-demographic predictors of divorce*, in *High divorce rates: The state of the evidence on reasons and remedies*, Research Secretariat of the Lord Chancellor's Department, London, vol. 2, 1999.
- DAGUET, F., *Mariage, divorce et union libre*, in *INSEE première*, n°482, 1996.
- DEMARIS, A., MACDONALD, W., *Premarital cohabitation and marital instability: A test of the unconventionality hypothesis*, in *Journal of Marriage and The Family*, n° 55, p. 399-407, 1993.
- DEZALAY, Y., *L'influence du milieu social sur le divorce : l'exemple de Bordeaux*, in *Economie et statistique*, vol. 33, n°1, 1972.
- DOURLEIJN, E. et LIEFBROER, A-C., *Unmarried cohabitation and union stability: testing the role of diffusion using data from 16 European countries*, communication aux lundis de l'Ined, 2004.
- DYER, E., *Parenthood as crisis: a re-study*, in *Journal of Marriage and the Family*, Vol. 25, p.196-201, 1963.
- EDGAR, D., HARRISON, M., *Children's participation in Divorce*, Australian Institute of Family Studies, Discussion paper n°10, 1983.
- ESHLEMAN, J., *The family: an introduction: 2nd edition*, Allyn & Bacon, Boston, 1978.
- FELDMAN, H., *The effects of children on the family*, in Mitchell, A. ed., *Family issues of employed women in Europe and America*, Brill, Leiden, 1971.
- FESTY, P., PRIOUX, F., *Le divorce en Europe depuis 1950*, in *Population*, n°6, 1975.
- FESTY, P., *On the new context of marriage in Western Europe*, in *Population and Development Review*, Vol. 6, n°2, p.311-315, 1980.
- FURSTENBERG, F., *Premarital pregnancy and marital instability*, in *Journal of Social Issues*, n°32, p. 67-86, 1976.
- GOODE, W., *Family disorganization*, In MERTON, R., NISBET, R.(Eds.), *Contemporary Social Problems*, Harcourt: Brace and World, Second edition, p.493-522, 1966.
- GREENSTEIN, T.N., *Gender ideology, marital disruption, and the employment of married women*, in *Journal of Marriage and The Family*, n°57, p. 31-42, 1995.
- HALL, D.R., ZHAO, J.Z., *Cohabitation and divorce in Canada: Testing the selectivity hypothesis*, in *Journal of Marriage and The Family*, n°57, p. 421-427, 1995.
- HASKEY, J., *Divorce in the early years of marriage in England and Wales: results from a prospective study using linked records*, in *Journal of Biosocial Science*, n°19, p. 255-271, 1987.
- HASKEY, J., *The proportion of married couples who divorce: past patterns and current prospects*, in *Population Trends*, n°83, p. 25-36, 1996.
- HOEM, B., HOEM, J., *The disruption of marital and non-marital unions in contemporary Sweden*, in TRUSSELL, J., HANKINSON, R., TILTON, J., (Eds.), *Demographic Applications of Event History Analysis*, Oxford: Clarendon Press, p. 61-93, 1992.
- HOFFMAN, L.W. and MANIS, J.D., *Influences of children on marital interaction and parental satisfactions and dissatisfactions*, in Lerner, R. M. and Spanier, G. B. eds, 1978.
- HOHMANN-MARRIOTT, B.E., *Shared beliefs and the union stability of married and cohabiting couples*, in *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, p. 1015-1028, 2006.

- JALOVAARA, M., *Socio-economic status and divorce in first marriages in Finland 1991-93*, in *Population Studies*, vol. 55, p.119-133, 2001.
- JANSSEN, J.P.G., *Do opposites attract divorce? Dimensions of mixed marriage and the risk of divorce in the Netherlands*, Dissertation, University of Nijmegen, 2002.
- KALMIJN, M., *Assortative mating by cultural and occupational status*, in *American Journal of Sociology*, vol. 100, p.422-452, 1994.
- KALMIJN, M., *Intermarriage and homogamy: Causes, patterns, trends*, in *Annual Review of Sociology*, vol. 24, p.349-421, 1998.
- KARNEY, B, BRADBURY, T., *The longitudinal course of marital quality and stability: A review of theory, method and research*, in *Psychological Bulletin*, n°118, p. 3-34, 1995.
- KIERNAN, K., *Teenage marriage and marital breakdown: A longitudinal study*, in *Population Studies*, n°40, p. 35-54, 1986.
- KIERNAN, K., *The Legacy of Parental Divorce: Social, Economic and Demographic Experiences in Adulthood*, Centre for Analysis of Social Exclusion discussion paper n°1, London School of Economics, 1997.
- KIERNAN, K., *Cohabitation and divorce across nations and generations*, in *CASEpaper*, n°65, 2003.
- KUEPIE, M., *Evolution des configurations familiales des ménages au Luxembourg*, document PSELL, n°127, 2002.
- LAMPARD, R., *An Examination of the Relationship between Marital Dissolution and Unemployment.*, GALLIE, D., MARSH, C., VOGLER, C. (Eds.), *Social Change and The Experience of Unemployment*, Oxford, Oxford University Press, p.264-298, 1994.
- LEJEALLE, B., *Histoire de couples : la place de l'union libre dans le paysage familial luxembourgeois*, in *Population et emploi*, n°2/1999, STATEC, CEPS/INSTEAD, IGSS, 1999.
- LEVINGER, G., *A social psychological perspective on marital dissolution*, in *Journal of Social Issues*, n°32, p. 21-42, 1976.
- LUTINIER, B., *La saison des mariages*, in *Economie et statistique*, vol.204, n°1, p.21-28, 1987.
- MACURA, M., BEETS, G., *Dynamics of fertility and partnership in Europe: insights and lesson from comparative research*, Vol. 1, UNECE, 2002.
- MOCAN, N-H., *On the mutual causalities between age at marriage and divorce*, in *Atlantic Economic Journal*, vol.17, n°1, 1989.
- MONTENEGRO, X., *The divorce experience: a study of divorce at midlife and beyond*, AARP, Washington, 2004.
- MORGAN, S., RINDFUSS, R., *Marital disruption: Structural and temporal dimensions*, in *American Journal of Sociology*, n°90, p. 1055-1077, 1985.
- MURPHY, M. *Demographic and socio-economic influences on recent British marital breakdown patterns*, in *Population Studies*, n°39, p. 441-460, 1985.
- OPPENHEIMER, V., *A theory of marriage timing*, in *American Journal of Sociology*, n°94, p.563- 591, 1988.
- PELTIER, F., *La mortalité au début du 21ème siècle au Luxembourg*, Bulletin du STATEC, n°7, 2009.
- PLA, A., BEAUMEL, C., *Bilan démographique 2009*, INSEE PREMIERE, n°1276, 2009.
- PRIOUX, F., *Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens*, in *population & sociétés*, n°442, 2006.

RAULT, W., *L'invention du pacs : pratiques symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 2009.

SARDON, J-P., *Evolution de la nuptialité et de la divortialité en Europe depuis la fin des années 1960*, in *Population*, Vol. 41, n°3, 1986.

SMART, M.S. and SMART, R.C., *Recalled, present and predicted satisfaction in stages of the family life cycle in New Zealand*, in *Journal of Marriage and the Family*, vol. 37, p.408-415, 1975.

SOUTH, S., *Do you need to shop around? Age at marriage, spousal alternatives and marital dissolution*, in *Journal of Family Issues*, n°16, p. 432-449, 1995.

SPANIER, G.B., LEWIS, R.A. and COLE, C.L., *Marital adjustment over the family life cycle: the issue of curvilinearity*, in *Journal of Marriage and the Family*, vol. 37, p.263-276, 1975.

THORNES, B., COLLARD, J., *Who Divorces?*, London, Routledge and Kegan Paul, 1979.

TJOTTA, S., VAAGE, *Public Transfers and Marital Dissolution*, in *Journal of Population Economics*, vol.21, n2, p.419-437, 2008.

TOULEMON, L., *La place des enfants dans l'histoire des couples*, in *Population*, n°49, 1321- 1346, 1994.

VANDERSCHULDEN, M., *Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces*, in *INSEE première*, n°1107, 2006.

VI CAO, N., FRAGNIERE, E., GAUTHIER, J-A., SAPIN, M., WIDMER, E., *Optimizing the marriage market : an application of the linear assignment model*, in *European Journal of Operational Research*, vol. 202, p.547-553, 2009.

WAITE, L., HAGGSTROM, G., KANOUSE, D., *The consequences of parenthood for the marital stability of young adults*, in *American Sociological Review*, n°50, p.850-857, 1985.

WATTELLAR, C., *La divortialité en Belgique durant le 20^{ème} siècle*, in *Chaire Quételet 2005*, Institut de démographie – UCL, Louvain-la-Neuve, à paraître.

WHITE, L., *Determinants of divorce: A review of research in the eighties*, in *Journal of Marriage and The Family*, n°52, p.904-9152, p.904-912, 1990.